

COMITÉ POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

RAPPORT À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Remis le 12 avril 2005

Lettre de mission

Monsieur le Premier ministre,

Le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage, officiellement institué par le décret du 5 janvier 2004, et installé par la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin le 8 avril 2004, a l'honneur de vous remettre son premier rapport. Outre le bilan de ses activités, ce document présente des propositions et recommandations issues des apports de chacun de ses membres, enrichis par des consultations. Ces propositions sont de nature à faire en sorte que la mémoire partagée de l'esclavage devienne partie intégrante de la mémoire nationale.

Nous avons ainsi consulté les représentants de l'outre-mer au Parlement, les élus des collectivités territoriales concernées, des associations ainsi que des personnalités qualifiées. Nous avons nourri notre réflexion de l'analyse des programmes et des manuels scolaires, d'un bilan des recherches sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions et d'une information sur ce qui était réalisé en matière de réparation historique et de création de lieux de mémoire dans des pays européens ayant aussi pratiqué la traite négrière.

De nos travaux, le constat suivant peut être établi :

il existe une forte attente, au-delà de tous les clivages, pour un acte symbolique fort et pour des actions concrètes de la part des plus hautes autorités de la République française qui s'inscrivent dans l'esprit de la loi du 21 mai 2001.

Cette attente s'explique par le fait que la très grande majorité de nos concitoyens du monde issu de l'esclavage sont convaincus que, malgré la loi du 21 mai 2001, l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions continue d'être largement ignorée, négligée, marginalisée. Ces concitoyens perçoivent cet état de fait comme un déni de leur propre existence et de leur intégration dans la République. En tant que citoyens, ils demandent

que soit reconnu un passé qui a modelé non seulement leurs sociétés, mais aussi la France dans son ensemble. Conscientes de l'importance des questions abordées dans ce débat, les personnes rencontrées ont toutes souligné que cette reconnaissance devait se traduire, notamment, par un geste symbolique de l'État français et par la prise en compte à part entière de cette histoire, présentée comme un événement majeur de l'histoire de France, dans les programmes scolaires. Ces gestes contribueront à une plus grande intégration citoyenne.

Cependant, nous avons aussi constaté une certaine polarisation autour des enjeux de la mémoire, une approche polémique du débat autour de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Cette polémique s'appuie sur ce sentiment largement partagé par nos concitoyens que leur histoire n'est pas « prise en compte », que l'esclavage reste une question « mineure » dans l'histoire et la mémoire nationales. Il ne s'agit pas de dramatiser, mais c'est le devoir de tous ceux qui exercent une responsabilité d'être clairvoyants. Ils doivent opposer à ces approches polémiques un discours sans ambiguïté et des actes forts qui manifestent la volonté de la République française d'aborder cette page honteuse de son histoire.

C'est en tenant compte de ces attentes que nous avons formulé les propositions qui figurent dans ce rapport et que nous allons vous présenter. Nous allons poursuivre notre tâche dans les quatre prochaines années. Nous voulons remercier le ministère de l'Outre-mer, qui nous a reçus et a toujours cherché à faciliter nos travaux.

Tous les membres du Comité ont conscience de l'extrême importance de leur mission et de l'opportunité qui leur est offerte. Je veux les remercier de leur dévouement et de leur compétence. C'est pour moi une grande fierté de présider ce comité.

Je tiens, Monsieur le Premier ministre, à l'issue de la première année de notre mission, à vous assurer de mon estime, et, au nom de tous les membres du Comité, à vous remercier de la confiance que vous nous avez manifestée.

Maryse Condé

Sommaire

Propositions du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage	5
Préambule	7
Première partie – Pour une commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine	11
1.1. Mémoire de l'esclavage et mémoire de l'abolition de l'esclavage	12
1.2. Mémoire et histoire du crime	15
1.3. Célébrations de l'abolition	18
1.4. Pour une célébration de la mémoire de l'esclavage <i>et</i> de la mémoire de l'abolition	24
Propositions	31
Deuxième partie – Enseignement et Recherche	32
2.1. État des lieux	34
2.1.1. Les programmes scolaires	36
2.1.2. Les manuels scolaires	36
2.1.3. Les actions pédagogiques	37
2.2. Les rencontres avec l'Éducation nationale	40
2.2.1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	40
2.2.2. Enseignement secondaire	41
2.2.3. École primaire	42
2.3. Les propositions	43
2.3.1. Les programmes scolaires	43
2.3.2. Les manuels scolaires	45
2.3.3. Les actions pédagogiques	46
2.3.4. La formation des enseignants	47
Rappel des propositions concernant l'enseignement	48
2.4. Recherche	49
Rappel des propositions concernant la recherche	53
Troisième partie – Culture	54
3.1. L'inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions	56
3.2. Archives	58
Résumé des propositions dans le domaine de la culture	59
Annexes	60
Tableaux analytiques des manuels scolaires	61
Tableau des programmes scolaires	69
L'esclavage et la traite dans les programmes et manuels scolaires (fiches synthèses)	82
Règlement du Prix Mémoire de l'esclavage	84
Présentation des expositions sur le thème de l'esclavage en France, métropole et outre-mer	87
Expositions sur l'esclavage	88
Décrets	115

Propositions du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage

12 avril 2005

Commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage

Le Comité propose au gouvernement de la République française la date du 10 mai comme jour de commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Il propose que ce jour soit dénommé « Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

Le Comité préconise la mise en œuvre de cette commémoration dès le 10 mai 2005.

Enseignement

- ◆ Insertion à une place significative dans les manuels scolaires à destination de la métropole de tous les aspects de l'esclavage et de la traite négrière ;
- ◆ Intégration des sujets liés à la traite négrière, à l'esclavage et à ses processus d'abolition dans les programmes de recrutement (CAPES et agrégation d'histoire-géographie, de lettres modernes ou de philosophie) ;
- ◆ Création d'un événement culturel au sein des établissements scolaires, suscitant des productions écrites ou orales, sur toutes formes de supports ;
- ◆ Création de documents d'accompagnement (recensement des sources et propositions de séquences pédagogiques) à l'usage des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire ;

- ◆ Création d'une semaine d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires autour de la date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

Recherche

- ◆ Soutien au Prix de thèse « Mémoires de l'esclavage » ;
- ◆ Création d'un Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions ;
- ◆ Création d'un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Culture

- ◆ Inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leurs abolitions, ainsi qu'un état présent des lieux, musées, monuments relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leurs abolitions ;
- ◆ Soutien à l'initiative de la Direction des Archives de France de dresser l'inventaire national des archives relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions en vue de la publication d'un « Guide national » ;
- ◆ Intensification du programme national de collecte des archives privées relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

L'intégralité des propositions et des réalisations du CPME est disponible en ligne <http://www.comite-memoire-esclavage.fr>

Préambule

La traite négrière et l'esclavage appartiennent aux pages sombres de l'histoire de la France et, plus largement, de l'Europe. Pendant plusieurs siècles et de manière organisée, des enfants, des femmes et des hommes ont été arrachés à leur terre, à leur culture et à leur famille et jetés à travers le monde sur des terres d'exil. Devenus esclaves, c'est-à-dire privés de leur statut d'être humain, soumis aux caprices du maître, ils sont morts sans sépulture, ils ont été fouettés, torturés, privés de tout ce qui aurait pu apaiser leur souffrance. Mais ils ont aussi su arracher à leurs maîtres des espaces de liberté, ils ont appris à utiliser la nuit pour pratiquer leurs rites et leurs croyances, et ont contribué à créer des mondes créoles, des cultures métissées. Ils se sont révoltés, et ont donné à leurs révoltes une portée universelle, celle de la lutte contre la servitude et pour la liberté.

Leur histoire et leur culture sont constitutives de notre histoire collective, comme le sont la traite négrière et l'esclavage. Or, le récit national n'intègre pas, ou si peu, ce récit de souffrances et de résistances, de silences et de créations.

Le cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage en 1998 a réactualisé le désir d'intégrer cette histoire dans l'histoire nationale, de lui donner une *place centrale* et non plus mineure. L'héritage de l'esclavage et de ses abolitions pose de nombreux problèmes : comment définir le crime (traite des esclaves et esclavagisme), comment cerner la responsabilité des États et des groupes, comment peser le pouvoir des mots (tels ceux du racisme colonial), quel jugement porter sur le passé (à partir de quelle position et au nom de quelle loi condamner le crime de l'esclavage), comment éviter les écueils d'un révisionnisme de l'histoire (pour ne pas prétendre juger en fonction de critères modernes des événements vieux de plusieurs siècles) ?

Dans les colonies françaises, l'abolition de l'esclavage a connu une histoire singulière qui pèse aujourd'hui très lourdement dans le difficile travail de mémoire. En effet, la France est le seul pays esclavagiste qui a connu deux abolitions : le vote solennel de la Convention nationale, le 4 février 1794, avait pris acte de la victoire des esclaves insurgés à Saint-Domingue et avait proclamé l'abolition générale de la servitude dans toutes les colonies françaises d'alors. Ce fut la première abolition de toute l'histoire coloniale européenne, mais elle fut remise en cause par le décret du 20 mai 1802, signé par le Premier consul, Napoléon Bonaparte, qui restaurait l'esclavage et la traite négrière dans toute leur ampleur. La mise en œuvre de cette décision sans aucun autre exemple historique nécessita de véritables guerres de reconquête : la Guadeloupe fut soumise au prix de massacres dont la mémoire reste vive aujourd'hui, alors que Saint-Domingue résista aux troupes commandées par Leclerc et proclama l'indépendance de la « première république noire », le 1^{er} janvier 1804, sous le nom retrouvé d'Haïti. De ces événements majeurs, les livres d'histoire de la France ont gardé peu de traces : le nom de Toussaint Louverture n'est évoqué que de façon sibylline et celui de Delgrès reste ignoré. Restauré dans toute sa force, l'esclavage a ainsi survécu près d'un demi-siècle, marqué de luttes et de résistances dans les colonies, mais aussi de réorganisation du mouvement abolitionniste en métropole. Alors que l'Angleterre avait enfin aboli l'esclavage dans ses colonies en 1833, la France, autrefois à l'avant-garde de l'abolition, attendit le retour de la République pour renouer avec la « liberté générale » dans ses colonies. Ce fut le décret du gouvernement provisoire de la II^e République, le 27 avril 1848, qui consacra définitivement la fin légale de l'esclavage dans les colonies.

Par cette décision, la France, qui, pendant plusieurs siècles, avait activement participé à la traite et avait institué dans ses colonies le système esclavagiste, rejoignait la communauté des États abolitionnistes. Cent cinquante ans plus tard, en 1998, les commémorations officielles de l'abolition de l'esclavage n'ont cependant pas entièrement apaisé les consciences, car elles n'ont pas suffisamment célébré la mémoire des esclaves, se centrant sur le rôle de l'abolitionnisme français. Or, pour celles et ceux dont les ancêtres furent amenés enchaînés à fond de cale, la réalité de la traite et de l'esclavage ne peut être restituée par la seule célébration de leur abolition. Ils réclament que cette histoire soit reconnue. Il est aussi capital

pour la France de se pencher sur sa participation à cette infamie, pour faire œuvre de *réparation historique*.

Le décret du 5 janvier 2004 instituant pour cinq ans le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage (ci-après, CPME) lui donne pour mission « de proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large ».

Le CPME reçoit aussi pour mission de proposer « aux ministres chargés de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outre-mer :

- 1- l'identification des lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- des actions de sensibilisation du public ».

Il a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

« des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage ».

Un prix récompensant une thèse a été institué.

Dès sa première réunion plénière, le CPME a créé trois commissions :

- ◆ une commission « Éducation, Recherche » composée de : Marcel DORIGNY, Gilles GAUVIN, Nelly SCHMIDT, Jean-Godefroy BIDIMA ;
- ◆ une commission « Associations » composée de : Henriette DORION-SÉBÉLOUÉ, Claude-Valentin MARIE, Serge ROMANA ;
- ◆ une commission « Musées, Lieux de mémoire » composée de : Maryse CONDÉ, Fred CONSTANT, Christiane FALGAYRETTES-LEVEAU, Françoise VERGÈS.

Conscients de l'importance de faire connaître nos travaux et nos propositions, nous avons rapidement mis en place l'étude d'un site Internet. Cette étude a pris fin en mars 2005 et le site sera mis en service le 13 avril 2005 au <http://www.comite-memoire-esclavage.fr>

Le CPME a nommé une vice-présidente, Françoise VERGÈS, qui a également assuré la fonction de rapporteur général.

Première partie

Pour une commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine

L'article 1^{er} de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en qualité de crime contre l'humanité déclare dans ses attendus : « La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique et l'esclavage perpétrés à partir du XV^e siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien constituent un crime contre l'humanité. »

La France est à ce jour le seul État qui ait déclaré l'esclavage comme crime contre l'humanité. La notion de « crime contre l'humanité », adoptée à l'unanimité par les élus du peuple français, constitue un tournant radical. Cette notion, qui apparaît dans la Charte de Londres du 8 août 1945, a été adoptée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour définir en termes philosophiques, politiques et juridiques le fait de détruire un groupe ou un peuple par une action organisée et volontaire. La notion de crime contre l'humanité implique qu'il existe une loi supérieure aux lois des États, une loi supranationale. Tout argument économique ou politique, ainsi que le principe de souveraineté lui-même doivent s'effacer devant l'argument moral, qui transcende l'idée de l'intérêt particulier (du groupe, de la nation, de l'État). Il est désormais entendu que c'est l'humanité en tant que telle qui est attaquée quand une personne est attaquée à cause de son appartenance ethnique, culturelle, religieuse. Il est crime contre l'humanité tout entière et en cela transcende toutes les catégories pénales. C'est ce qui fait l'*humain* qui est la cible du crime. La traite négrière et l'esclavage entrent

dans cette catégorie, car ce sont des entreprises de *déshumanisation*, de *déni de ce qui fait l'humain*.

Cette dimension de la loi du 21 mai 2001 a eu un large écho international. Dans les territoires français issus de l'esclavage, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, elle a répondu à l'attente des citoyens, qui ont vu enfin cet événement central de leur histoire reconnu sur le plan symbolique. Elle a profondément marqué ceux de nos compatriotes issus de ces territoires qui résident en métropole. L'attente, là aussi, était importante. Si la compétence du CPME est explicitement circonscrite au territoire national, ses membres ont aussi retenu la portée internationale de la loi du 21 mai 2001. C'est dans cet esprit qu'ils ont choisi de travailler. Donner à l'histoire des sociétés issues de l'esclavage la reconnaissance nationale qui leur était due, telle est l'ambition de ce Comité. Il lui fallait aussi être attentif à ne pas restreindre ses propositions de sensibilisation à l'outre-mer et, il a souhaité qu'elles aient une portée nationale, européenne et internationale.

1.1. Mémoire de l'esclavage et mémoire de l'abolition de l'esclavage

La mémoire de l'esclavage et celle de l'abolition n'entretiennent pas entre elles une relation harmonieuse, pas plus qu'avec la mémoire nationale française. La question de la traite et de l'esclavage continue de susciter une réticence, une gêne. Rares sont les Français qui savent que, pendant près de quatre siècles, leur pays fut une grande puissance esclavagiste, que des vaisseaux battant pavillon français participèrent à la déportation de millions d'Africains, que la plantation ne fut pas une particularité de l'économie américaine, que le Code Noir – qui définit l'être humain asservi comme un simple « meuble » – fut une création du droit français, qu'il fallut deux abolitions (1794 et 1848) pour mettre fin à ce système, et, enfin, que leur nation compte en son sein, aujourd'hui même, des descendants d'esclaves. À l'histoire d'un peuple qui s'est présenté au monde, depuis 1789, comme celui qui a proclamé

l'inviolabilité des Droits de l'homme, il n'est pas facile d'associer l'histoire d'une servitude organisée.

L'abolition de l'esclavage est donc présentée comme un événement dont la République peut légitimement s'enorgueillir. Mais la célébration de l'abolition a jusqu'ici voulu faire oublier la longue histoire de la traite et de l'esclavage pour insister sur l'action de certains républicains et marginaliser les résistances en France et chez les colons à l'abolition de ce commerce et de ce système. Il s'est ensuivi une opposition toujours actuelle des deux mémoires : mémoire de l'esclavage et mémoire de l'abolition – la première associée aux sociétés issues de l'esclavage, la seconde généralement à la France métropolitaine. Conscients de cette opposition, les membres du CPME ont cherché à créer un terrain de rencontre où la mémoire de l'esclavage et la mémoire de l'abolition puissent dialoguer de manière fructueuse et dans un esprit citoyen. C'est sur ce terrain qu'une mémoire partagée pourra se construire et qu'un travail historique pourra se développer.

Les sociétés nées de l'esclavage et du colonialisme contre lesquels elles ont lutté restent marquées par cet héritage, qui se traduit :

- ◆ d'une part, par un héritage d'inégalités, de racisme, de dévalorisation du « Noir » ayant servi à légitimer son statut d'esclave, et par l'héritage d'un sentiment de honte attaché à ce passé d'infamie ;
- ◆ d'autre part, par la création de sociétés qui sont dès leur naissance multiculturelles, multiethniques et plurireligieuses. Situées dans des zones de contact culturel et humain diversifiées (la zone Caraïbe et l'océan Indien), elles sont demeurées des terres d'immigration.

Elles devraient donc par ce double héritage offrir un terrain fertile à la réflexion sur les rapports entre République et colonies, sur l'histoire de la citoyenneté, de l'accès à la liberté et à l'égalité, de la diversité culturelle et de la démocratie. Or, elles n'occupent qu'une place très marginale dans la réflexion politique, philosophique, historique et sociologique. Si des recherches ont été entreprises sur la sociologie, l'ethnologie et la psychologie des sociétés dites créoles, peu d'études ont analysé l'impact de la traite négrière, de l'esclavage et de ses abolitions sur la constitution de l'identité nationale et la construction de la nation.

Il existe *des* mémoires de l'esclavage : les mémoires des populations de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de la Réunion, et les mémoires des populations des pays d'où sont venus les esclaves qui ont peuplé les colonies françaises, Madagascar, les Comores, les pays d'Afrique – mais existent aussi les mémoires des villes négrières, des marchands d'esclaves, des négriers, des maîtres, des royaumes guerriers dont la richesse provenait de la chasse aux êtres humains et de leur vente.

La mémoire est matrice de l'histoire, mais l'opération historique exige que les mémoires soient abordées de manière apaisée. Le travail historique met au jour les croisements de regards et d'interprétations, les conditions de production de savoirs qui entraînent l'adhésion des individus et des groupes à des trafics, des commerces qui transforment les êtres humains en « choses », en « objets », en « meubles ». Aucune *histoire* de l'esclavage ne peut s'écrire aujourd'hui sans tenir compte des mémoires différenciées de l'esclavage. Ce n'est qu'en s'appuyant sur cette multiplicité des mémoires qu'il sera possible de créer une *mémoire partagée* et de construire une histoire commune. La *mémoire de l'esclavage* qui donne son titre à notre Comité serait alors la promesse de cette mémoire partagée à venir, elle-même produisant ce que le philosophe Paul Ricœur a appelé un « récit partagé ».

Mais comment réunir les conditions de création de ce récit partagé ? Les témoins ont disparu et n'ont laissé aucun témoignage direct. Les mémoires se sont ensuite construites de manière plurielle, mais aussi fragmentaire, et parfois instrumentalisée. Si les questions sont connues, les réponses sont complexes et souvent soupçonnées de vouloir diluer le crime, de le banaliser ou sont sommées, à l'opposé, de servir une « cause ».

1.2. Mémoire et histoire du crime

La traite d'êtres humains est ancienne, elle resurgit tout au long de l'histoire de l'humanité ; elle n'est évidemment pas linéaire, elle obéit à plusieurs logiques et besoins, elle s'affaiblit et se renforce au gré des besoins en main-d'œuvre captive. Elle suppose l'existence de réseaux d'approvisionnement relativement organisés et stables, d'une logistique et d'un discours légitimant la traite aux yeux des chasseurs d'hommes, des marchands et des acheteurs. Le trafic d'êtres humains reste un problème complexe qu'une approche seulement morale ne peut saisir. Pour comprendre comment la traite négrière a pu se développer avec l'adhésion, consciente ou inconsciente, la participation, passive ou active, de larges parts de la population, de juristes, de philosophes, d'écrivains, d'artistes, il convient de reconstituer les logiques et les systèmes pour mieux les comprendre et non les juger. Ainsi, la traite négrière serait appréhendée dans ses dimensions mondiales – culturelle, économique, iconographique, sociale. Elle ne serait plus espace de l'indicible et de l'irreprésentable, elle serait restituée dans l'épaisseur de ses significations.

L'étude de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions exige donc une approche pluridisciplinaire croisant les aspects économiques et financiers, mais aussi moraux, idéologiques et culturels d'un ensemble de phénomènes qui a mis en relation trois continents pendant plusieurs siècles. Il ne suffit pas de demander à qui profite le crime, mais de comprendre les complicités et les responsabilités. Wole Soyinka, prix Nobel de littérature, a posé la question : si crime il y eut, par qui fut-il commis ? La réponse qu'il propose est que, sans la collaboration et la participation active des rois et des chefs africains, la traite des esclaves n'aurait pu être alimentée. L'organisation de la traite négrière et de l'esclavage demandait une organisation, des relais, des savoir-faire. Mais cela ne diminue en rien la responsabilité des puissances européennes, poursuit Soyinka, qui, par leur avidité pour une main-d'œuvre asservie, ont donné à la traite une nouvelle dimension. Elles ont codifié ce système et lui ont donné une dimension mondiale, alors qu'en même temps elles développaient une philosophie des droits de l'individu et affirmaient le droit naturel de l'être

humain à la liberté et à l'égalité. La France, pays des Droits de l'homme, poursuivait dans ses colonies une politique d'exception. Elle justifiait l'asservissement d'êtres humains et, par le Code Noir, édictait une loi *à part* pour ces êtres *à part*. Elle a essentialisé la condition non humaine de l'esclave, cela fait la différence. C'est pour cela que la France doit se pencher sur cette histoire, qui est *son* histoire.

Malgré l'entreprise de déshumanisation que constituent la traite et l'esclavage, les sociétés esclavagistes ont témoigné d'une aspiration indomptable à la liberté. La Révolution haïtienne, la révolte de Delgrès de 1802 en Guadeloupe et son appel à l'émancipation universelle, les villages de marrons à la Réunion et en Guyane, les révoltes d'esclaves dans toutes les sociétés esclavagistes en sont autant d'exemples. La capacité des esclaves à échapper aux caprices des maîtres, à maintenir des pratiques culturelles et culturelles, à sauvegarder des espaces échappant au regard et au contrôle du maître, à créer une langue et une esthétique vernaculaires est indubitablement le signe de leur humanité dans un monde qui cherchait à la leur dénier.

La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions ne sont pourtant toujours pas, aujourd'hui, érigés en *lieux de mémoire*¹. Comment expliquer cette position marginale ? Comment expliquer que cette histoire reste à l'écart des grandes questions abordées à l'université ? Livres, colloques, thèses, qui se comptent aujourd'hui par centaines, n'ont pas réussi à réduire cet écart entre recherche historique savante et histoire enseignée, entre histoire et mémoire nationale. Les raisons de cette marginalisation sont multiples. L'étude de la traite et de l'esclavage appartient au champ spécialisé de l'histoire coloniale, qui n'a jamais été élevée au rang des savoirs académiques prestigieux. Les historiens du colonial ont eux-mêmes contribué à cette marginalisation, à cette exclusion de leur discipline en ne s'ouvrant pas aux problématiques récentes, en n'entamant pas une transformation culturelle. Ainsi, peu ou pas de travaux d'histoire culturelle, d'histoire des femmes, d'histoire des diasporas, dans des formes engendrées par l'histoire de la traite et de l'esclavage, d'histoire des représentations, et une

¹ À titre d'exemple, aucun article n'est consacré à l'esclavage ou à la question coloniale dans Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 5 vol., Paris, Éditions Gallimard, 1986.

problématique encore trop marquée par la problématique abolitionniste. Jusqu'à une époque récente, voire encore aujourd'hui, cette histoire coloniale a produit avant tout des travaux tendant à minorer l'importance des *croisements* entre *ici* et *là-bas*. Or, ce que montre le cas des anciennes colonies esclavagistes devenues départements et régions françaises au XX^e siècle, c'est bien une *histoire de la citoyenneté, de l'égalité politique affectée, transformée par l'esclavage et le colonialisme, une histoire croisée* entre France métropolitaine et colonies, entre les colonies et leur région géographique et culturelle, *croisements* dont les traces négatives et positives sont encore lisibles aujourd'hui.

Le phénomène esclavagiste s'est longtemps trouvé circonscrit à l'histoire de la monarchie, à l'histoire de la colonisation pré-révolutionnaire, et par là même s'est trouvé rejeté dans les marges de la modernité. Or, la traite négrière et l'esclavage constituent un aspect important de l'héritage éthique et intellectuel de l'Europe. Que révèle sur la société française et sur les sociétés créoles l'expérience fondamentale que fut l'esclavagisme ? Comment analyser tout l'appareil mis en place pour gérer ce système ? N'importe-t-il pas d'analyser le discours culturel et visuel sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions ? Lorsque ces questions ne sont pas travaillées, le passé devient l'enjeu de polémiques à l'occasion de dévoilements d'événements traumatiques. Or, quand le passé se manifeste au cœur du présent, il faut pouvoir en restituer la trame dans son épaisseur et sa complexité. Pas de jugement moraliste, mais pas non plus d'indulgence où responsabilité morale et politique se délite dans un « à chacun sa vérité » .

La traite négrière et l'esclavage organisés par les puissances européennes ont bouleversé le monde et ont eu des conséquences dans l'univers philosophique, politique, juridique, commercial, culturel. Ils ont mis en place une première mondialisation, mettant en relation des continents, villes du monde atlantique et indioocéanique, des systèmes économiques, des États et des royaumes. La controverse sur les chiffres de la traite dans l'océan Atlantique et l'océan Indien et sur la complicité des Africains dans ce trafic cherche à masquer la question centrale : pendant des siècles, la France et des puissances européennes ont organisé le commerce d'êtres humains. Sans renvoyer dos-à-dos les dénonciateurs et les négateurs de l'étendue du crime et des compensations envisageables, il faut souligner quelles difficultés récurrentes posent

l'esclavagisme et son abolition aux mondes européen, africain, arabe, aux diasporas africaines et aux communautés créoles. C'est dire l'important travail de pédagogie et de socialisation de l'histoire qu'il faut entreprendre.

L'histoire de la traite négrière et de l'esclavage reste mal connue, mais, surtout, elle reste dominée par la force des poncifs, des raccourcis dont le but est de frapper l'imagination. Il est à la fois facile de dire en quoi consiste le crime et difficile de mener l'accusation en termes simples. La scène du tribunal est alors souvent évoquée : ici les accusés, là les victimes. Mais il faut aussi convoquer à la barre nombre de complices qui sont proches, sinon intimes, des accusés comme des victimes. Les repères se brouillent et la difficulté de jouer le procureur entraîne une volonté de simplifications et d'anathèmes pour cacher la complexité des faits. C'est aussi que la scène du tribunal se prête mal au travail d'histoire. À travers la condamnation de la traite négrière et de l'esclavage, il faut faire œuvre pédagogique, c'est-à-dire réussir à déclencher une réflexion sur les conditions qui produisent la servitude, sur la nécessaire action pour préserver les droits fondamentaux de la personne humaine. Nul ne doit être asservi, telle devrait être la conclusion, mais chacun doit être conscient que ce travail pédagogique est toujours à faire et refaire.

1.3. Célébrations de l'abolition

L'étude comparée des mouvements abolitionnistes en Europe et aux États-Unis révèle que l'abolition de la traite et de l'esclavage ne fut jamais une question simple et facile. Alors qu'émerge l'humanisme européen, il faut pouvoir justifier la capture, l'asservissement et la déportation d'êtres humains. La doctrine de justification va s'élaborer de manière graduelle, mêlant arguments religieux (la « condamnation de Cham »), économiques et racistes. Le discours abolitionniste lui aussi s'élabore en empruntant ses arguments à plusieurs sources, morales, religieuses et économiques. L'histoire de l'abolitionnisme est une histoire complexe où dialoguent et s'affrontent le tolérantisme – doctrine de ceux qui inscrivent la pratique de

l'esclavage dans l'histoire longue de l'humanité et ne voient pas de nécessité à la bannir à court terme, en cherchant à s'accommoder d'un système que réprouve la morale chrétienne –, le gradualisme –, doctrine prônant des réformes lentes et progressives des sociétés coloniales esclavagistes, précédées d'une abolition immédiate de la traite et destinées à mettre en place une transition pacifique entre travail servile et travail libre, entre esclavage et citoyenneté – et l'immédiatisme, tardivement formulé par le mouvement antiesclavagiste, défendant une abolition radicale, pure et simple, de l'esclavage. Les immédiatistes en appellent à l'impératif moral, qui ne souffre aucun délai et doit trouver une application immédiate.

Le mouvement abolitionniste en France a été long à s'organiser. Certes, des voix se font entendre pour dénoncer la profonde contradiction à se dire hérauts de la liberté et de la fraternité et à priver de liberté des êtres humains, mais il n'a existé aucun large mouvement social pour défendre et soutenir cette revendication. Portée par l'aspiration des esclaves à la liberté, la Révolution haïtienne et les idéaux des Lumières et de la Révolution française, l'abolition du 4 février 1794 est un décret au destin variable. Il est appliqué à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane, mais pas dans les colonies de l'océan Indien (île de France et île Bourbon), ni en Martinique sous occupation anglaise. En 1802, l'esclavage est rétabli par Bonaparte en Guadeloupe et en Guyane, et le Code Noir est restauré. Alors que nombre d'institutions qui fondent la République (code pénal, code civil, administration des communes...) sont créées en France, la colonie demeure espace d'exception et d'arbitraire.

Au cours des années qui suivent l'abolition de 1794 et le rétablissement de 1802, l'opinion française reste en grande partie indifférente et les manifestations abolitionnistes marginales. Le courant gradualiste domine chez les élites. En 1848, le courant immédiatiste s'impose et la II^e République décrète le 27 avril l'abolition de l'esclavage. L'argument moral l'a emporté. Cependant, si l'esclavage est aboli, l'affranchi va en porter longtemps la marque : citoyen, il demeure un colonisé et ce statut justifie que perdure l'inégalité.

L'abolition de 1848 ne saurait donc apparaître comme seule date fondatrice de l'avènement de la citoyenneté. Certes, elle marque une rupture entre servitude et liberté, mais cette dernière est vécue comme une promesse plutôt que comme un fait. L'abolition ne met fin

ni au racisme ni aux inégalités. Comment à la fois célébrer la liberté et ce qui la limite ? Les recherches historiques décrivent en effet les contradictions des sociétés postabolitionnistes, où la fraternité républicaine se révèle limitée, entravée, presque impossible. Ces recherches montrent que, durant la période postesclavagiste, l'aristocratie de la terre s'efforce de limiter l'accès aux libertés civiques des affranchis et des « engagés », ces femmes et ces hommes qui prennent la place des esclaves sur les plantations. Le gouvernement provisoire de la II^e République avait institué le suffrage masculin universel le 5 mars 1848, et l'étude de la campagne électorale dans les colonies révèle quel enjeu représente cette loi. Aux Antilles, les candidats prônent tous « l'oubli du passé » au nom de la « réconciliation sociale ». Les maîtres mots sont « Ordre et Travail ». Ainsi, Schoelcher déclare à ses électeurs : « Travaillez, vous que la patrie admet au rang de ses fils ; c'est par le travail que vous conquerrerez l'estime de vos concitoyens d'Europe. » À la Réunion, les colons déclarent : « Sont-ils français ces Cafres, ces Malgaches, ces Malais, esclaves de leur pays, qui ont été importés dans la colonie et qui y ont vécu esclaves ? » Il faut faire en sorte que les « Noirs épargnent à l'urne française l'humiliation de recevoir des suffrages africains ».

Il ne s'agit pas de sous-estimer l'importance du passage du statut d'esclave à celui d'homme libre, mais de découvrir les limites de l'abolition de 1848 elle-même, les nouvelles formes de servitude et d'exclusion qu'elle entraîna, les lois et les techniques de discipline qui furent élaborées pour transformer l'esclave (être qui, selon l'idéologie esclavagiste, était irrationnel, irresponsable et ne travaillait que sous la menace du fouet) en un individu rationnel, responsable et ayant intégré l'amour du travail salarié. Il s'agissait de remplacer le fouet par le contrat obligatoire et le collier de servitude par la culpabilité. Dans toutes les colonies, l'abolition fut présentée comme un *don* de la France, mettant ainsi en dette celles et ceux qu'elle avait asservis. L'inclusion des nouveaux citoyens s'avéra problématique. Ces derniers furent accablés sous le poids d'un fardeau moral : ils devaient par leurs attitudes, leurs déclarations se montrer « dignes » d'une citoyenneté qui, pour eux, n'était pas un droit, mais un devoir. Au cours des années suivantes, les inégalités et le racisme perdurèrent.

Les premières célébrations de l'abolition marquent bien ces ambiguïtés : à la fois célébrer la liberté et maintenir le statut colonial entraînant inévitablement inégalités sociales et

économiques, ainsi qu'un ordre social racialisé. Ainsi, aux Antilles et à la Réunion, la célébration de l'abolition devient « fête du travail » et le « bon » travailleur est celui qui a prouvé sa soumission aux nouvelles règles. L'ironie de ces célébrations n'échappe pas aux affranchis.

Dans les colonies, après l'abolition, un sentiment de frustration voit le jour ; en France métropolitaine, on tire un trait sur cette histoire. L'abolition entraîne en effet un effacement de ces sociétés de l'histoire nationale. La traite et l'esclavage ne sont intégrés dans aucun des grands textes fondateurs qui construisent le récit de la nation dans cette période de la fin du XIX^e siècle durant laquelle se forge la mémoire républicaine. Aucun des grands historiens français du moment ne se penche sur l'esclavage et son abolition ; aucun roman abolitionniste ne connaît le succès de *La Case de l'Oncle Tom* ; aucun des grands débats politiques de la III^e République ne soulève la question du devenir des populations des colonies post-esclavagistes. Le décret d'abolition de 1848 avait reconnu les affranchis comme citoyens, mais leur histoire, leur culture, leurs apports à la France demeurèrent ignorés.

Ce silence, analysé par de nombreux historiens, explique en partie le sentiment de déni « organisé » d'une histoire vécue comme centrale par ces populations ; c'est cependant un silence général, car, dans les sociétés post-esclavagistes, on n'assiste à aucune campagne de collecte de témoignages d'esclaves, ni de collecte de mémoires par les affranchis éduqués ou les abolitionnistes. C'était pourtant une occasion extraordinaire, un travail qui aurait pu être fait, et l'absence de cette archive est une donnée importante à analyser. Les affranchis voulaient sans doute oublier une vie liée à un statut qui signifiait dévalorisation, déshumanisation, exclusion du lien social. Mais ce désir d'oublier tout à fait compréhensible a entraîné un silence honteux, car comment effacer une telle expérience ? On ne peut donc accuser une seule des parties : le silence fut double, dans l'histoire nationale *et* dans les histoires locales, bien que les raisons de l'oubli ne fussent pas les mêmes. Les mémoires singulières et collectives de l'esclavage vont survivre oralement, dans les mythes, les contes et les rites, mais cette mémoire orale irremplaçable n'a été explorée et restituée en partie que depuis une vingtaine d'années seulement.

En 1948, le centenaire du décret est célébré officiellement à la Sorbonne, mais avec une remarquable discrétion, en présence de Gaston Monnerville et Aimé Césaire. Depuis deux ans, les « Vieilles Colonies » – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion – étaient devenues des départements français. Les descendants d’esclaves, citoyens depuis 1848, n’étaient désormais plus des colonisés. Lors de cette commémoration, Aimé Césaire définissait cette date comme « à la fois immense et insuffisante », car « le racisme est là. Il n’est pas mort ». Cette lecture critique du rôle d’un État qui aurait dû être le garant de la liberté pointait l’absence d’une réelle prise de conscience sur ce qui aurait dû constituer une abolition dans toutes ses dimensions culturelles, économiques et sociales. Cette lecture des événements signalait aussi que les institutions mises en place après l’abolition étaient restées coloniales, freinant, sinon bloquant les transformations promises par l’abolition. Mais, surtout, la longue histoire des résistances des esclaves, de leurs créations originales (culturelles et sociales) demeurait *ignorée, oubliée*.

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, aux Antilles, c’est « Papa Schoelcher » que l’on fête le 27 avril. À la Réunion, c’est une date qui n’est pas reconnue officiellement, mais célébrée clandestinement. Les stigmates de l’esclavage pèsent encore. Il faudra attendre les années 1970 pour que, dans ces sociétés, commence un travail de réappropriation de cette histoire, de valorisation des apports des esclaves à leur culture et à leur histoire. La traite négrière et l’esclavage ont provoqué une honte collective, la dévalorisation de l’être et du « Noir » a été intégrée, honte qui s’exprime dans les langues créoles, dans les stéréotypes discriminatoires qu’elle véhicule, et dans la difficile intégration sociale de ce passé par celles et ceux qui en ont hérité. La honte s’est transmise socialement et dans les familles. L’école n’a pas rempli son rôle pédagogique : longtemps, les manuels scolaires n’ont pas fait état de cette histoire. Plus récemment, les médias, télévision et radios, dont on reconnaît l’impact sur la culture et le social, n’ont pas non plus soutenu un travail de remémoration et de réinterprétation.

En 1983, la loi n° 83-550 relative à la commémoration de l’abolition de l’esclavage institue la date retenue par chaque département d’outre-mer comme étant fériée. Le travail de réappropriation continue et l’esclavage devient alors le sujet de nombreuses études, il inspire

artistes et romanciers. Le sentiment perdure cependant que la nation continue à négliger l'importance de cette histoire pour elle-même et pour certains de ses citoyens.

Le cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage, en 1998, ravive le désir de faire entendre la mémoire de l'esclavage. L'esclavage – « barbarie civilisée », pour reprendre l'expression d'Aimé Césaire – revient hanter le récit national et républicain. Cependant, la commémoration, tout en réactualisant la problématique de la traite, de l'esclavage et de ses abolitions ne réussit pas à produire un mouvement de sensibilisation nationale : pas d'histoire socialisée de l'esclavage, aucun événement médiatique qui fasse date. À la suite de 1998, il y a eu des frustrations, le sentiment d'une marginalisation du crime. Nombreux ont été ceux qui ont accusé l'esclavage d'être source de tous les maux dont souffrent les sociétés qui en sont issues.

La loi du 21 mai 2001, portée par le mouvement de 1998 et la réactualisation dans le monde des réflexions portant sur les séquelles de l'esclavage, notamment sur le continent africain, a de nouveau ravivé l'attente d'initiatives concrètes : une transformation des programmes scolaires, une création de lieux de mémoire, un geste symbolique.

On le voit, la célébration de l'abolition n'a pas été sans problèmes. Il s'agit maintenant de dépasser une tension entre deux mémoires devenues pour certains antagoniques, mais que nous pensons fructueuse et fertile. Entre un « ce n'est jamais le bon geste, ce n'est pas assez » et un « mais que faut-il de plus ? », il faut créer l'espace commun où dialoguent ces mémoires en vue d'une synthèse partagée. Dans cette perspective, l'inscription d'un jour solennel de commémoration dans le calendrier national serait la pierre la plus immédiatement visible de l'*édifice mémoriel* à construire.

1.4. Pour une célébration de la mémoire de l'esclavage et de la mémoire de l'abolition

Depuis de nombreuses années, les sociétés de l'outre-mer veulent, comme le veulent les centaines de milliers de Guyanais, Antillais et Réunionnais établis en France métropolitaine, que cette commémoration ait une dimension nationale. La nation reconnaîtrait ainsi le rôle de cette histoire dans sa propre construction. Car, il faut le redire, cette histoire ne concerne pas seulement les descendants d'esclaves, ni strictement les territoires qui ont connu l'esclavage. Il faut de nouveau souligner que la liberté ne se pensa pas sans la servitude, que le citoyen, le libre se constituèrent *contre* l'esclave, que la métropole et la colonie n'étaient pas des territoires qui s'excluaient, mais qui se soutenaient l'un l'autre. Loin d'être anecdotique et marginale, l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage est centrale et doit être appréhendée dans toutes ses dimensions. Cette histoire ne concerne pas seulement ceux qui en furent soit les victimes, soit les bénéficiaires, mais *tous les citoyens*. Il ne s'agit pas cependant de faire de cette histoire *la* seule histoire qui nous détermine, mais de faire apparaître dans notre présent les traces vivantes de cette histoire et de revenir sur le passé de manière scientifique et rigoureuse. Il s'agit de comprendre comment, souvent de manière inconsciente, l'esclavage, son racisme, ses lois, ses représentations ont modelé les mentalités, les politiques, les pratiques afin de pouvoir les exposer et les déconstruire.

La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions sont encore perçues comme des *trous de mémoire*, et ce malgré des livres, études et recherches menées depuis de nombreuses années, ainsi que malgré de multiples expositions. La faible connaissance de l'histoire a par ailleurs entraîné des phénomènes de mythes compensatoires et, dans certains cas, d'une « ethnicisation » de la mémoire. La loi du 21 mai 2001 est apparue comme un pas indéniable dans le sens d'une *réparation historique*, mais il s'agit aujourd'hui d'en concrétiser les attendus. C'est une fédération des énergies qu'il faut atteindre.

C'est à partir de ce constat que les membres du CPME sont parvenus à choisir une date de commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage pour la France métropolitaine. À leurs

yeux, il y a un *chantier national* à mettre en œuvre. La loi du 21 mai 2001 fut historique et elle eut un retentissement international ; le décret instituant le CPME a donné à ce comité la tâche d'avancer des propositions ; il s'agit maintenant d'affirmer une volonté de traduire ces propositions en *actes*.

Conscient de l'ignorance, sinon de l'indifférence, d'une grande partie de la population métropolitaine française envers ce qui constitue pour les sociétés guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise et réunionnaise le fondement même de leur organisation sociale et culturelle – la mise en esclavage –, le Comité propose à Monsieur le Premier ministre de retenir une date qui puisse à la fois inscrire symboliquement cette histoire dans le calendrier national et contribuer à l'élaboration d'un récit partagé, en mettant en lumière les contributions créatrices des sociétés issues de l'esclavage. Le Comité a cherché aussi à donner une dimension européenne et internationale à cette date.

Pour le Comité, la date de commémoration annuelle pour la France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage doit répondre à plusieurs objectifs : rappeler à la France qu'elle participa à la traite et à l'esclavage, inscrire symboliquement l'abolition de l'esclavage dans le calendrier officiel des célébrations nationales et inviter l'ensemble des citoyens de la République française à se pencher chaque année solennellement sur cette page douloureuse de son histoire, en favorisant à cette occasion la plus large diffusion d'un récit partagé.

À travers cette commémoration annuelle, le Comité souhaite que les contributions des Antillais, Réunionnais, Guyanais à la culture, à la pensée, à la création artistique et à la démocratie soient mises en valeur. Ainsi, cette date ne serait pas simplement rappel du passé, mais aussi célébration du présent. L'abolition de l'esclavage fut l'aboutissement de luttes longues et difficiles, et de sacrifices innombrables des esclaves. Il faudra faire entendre la voix de ces anonymes, de ces oubliés, de ces milliers d'esclaves, et les voix de celles et ceux qui aujourd'hui témoignent de la créativité des sociétés issues de l'esclavage. Dès 2006, le CPME souhaite que soit organisé un événement culturel d'envergure avec le soutien des ministères concernés.

La commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage participera au travail de réparation historique que le Comité s'est fixé. Elle devra être l'occasion d'un hommage rendu aux esclaves et à leurs contributions à la culture et à la pensée dans les écoles, les médias, les institutions culturelles, les plus hautes institutions de l'État, etc. Il est entendu que cette date ne se substitue pas aux dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer et à Mayotte².

En résumé, le choix du CPME devait éviter deux écueils :

- ◆ une date liée à l'histoire d'une seule région ;
- ◆ une date satisfaisant une communauté au détriment d'une autre.

Il devait aussi :

- ◆ souligner la volonté de lier la mémoire de l'esclavage et la mémoire de l'abolition ;
- ◆ faire consensus et permettre un travail pédagogique autour d'une date de *portée nationale et citoyenne* susceptible de revêtir une *dimension européenne et internationale*.

Le CPME a mené une consultation auprès des élus des quatre DOM (constitués des anciennes colonies esclavagistes) et de personnalités de ces sociétés qui ont démontré par leurs travaux leur connaissance de l'esclavage et de ses abolitions. Un courrier a aussi été envoyé aux associations ultramarines basées en France métropolitaine et aux associations dans les collectivités ultramarines ayant œuvré pour la mémoire de l'esclavage. Une rencontre a été organisée à Paris le 10 décembre 2004 avec les associations d'Île-de-France et deux rencontres ont été organisées en province, à Lyon et à Marseille, les 14 et 15 janvier 2005.

Nous avons organisé le 22 février 2005 des auditions avec les représentants d'institutions dont la mission comporte des aspects qui rejoignent certains des nôtres.

² Il n'existe pas de date commune célébrant l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, car le décret d'abolition de l'esclavage en 1848 fut appliqué à des dates différentes dans chacune des colonies. En 1983, les dates suivantes furent choisies : le 22 mai à la Martinique, le 27 mai à la Guadeloupe, le 10 août à la Guyane, le 20 décembre à la Réunion, le 27 avril à Mayotte.

◆ M. Stéphane Martin, directeur général du musée du Quai Branly, nous apprend que le futur équipement comprendra une installation multimédia sur la traite et l'esclavage et que la direction souhaite organiser un espace de débats ouverts et pluriels.

◆ M. Ali Moussa Iye, chef de la section histoire et culture (« Route de l'esclave/Histoires »), division des politiques culturelles et du dialogue interculturel à l'Unesco, souligne les orientations de ce programme : briser le silence et mettre au jour les interactions culturelles produites par l'esclavage grâce à la promotion des expressions artistiques et spirituelles des descendants d'esclaves. M. Iye nous informe de la nouvelle orientation du programme : ouvrir sur les régions négligées, notamment l'océan Indien. Il souhaite que le CPME puisse jouer un rôle moteur en France dans la sensibilisation à la traite et à l'esclavage.

◆ Mme Christiane Taubira-Delanon, députée, à l'initiative de la loi de 2001, souligne l'importance de créer un consensus autour de la date de commémoration pour la France métropolitaine. Elle insiste sur la longue durée de la traite et de l'esclavage, qui ont couvert plusieurs siècles et plusieurs continents. La date devrait prendre en compte ce bouleversement considérable.

◆ Mme Myrvine Marcellin, présidente du Collectif Haïti de France, signale la place marginale de la Révolution haïtienne dans les manuels scolaires et le poids des clichés. Elle espère que les propositions du CPME permettront de modifier l'image d'Haïti dans l'opinion française.

Confronté à l'absence d'une mémoire partagée de l'esclavage et de son abolition, le CPME a considéré plusieurs possibilités :

◆ le **4 février** (premier décret d'abolition de l'esclavage en 1794) ;

◆ le **27 avril** (décret d'abolition de l'esclavage en 1848) ;

◆ le premier mardi de février a été également proposé en référence aux événements historiques de février 1794 et de février 1848 ;

◆ le **23 août** (jour marquant le début de l'insurrection de Saint-Domingue et jour de commémoration internationale annuelle de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage décrétée par l'ONU et l'Unesco) ;

- ◆ le **23 mai**, en rappel de la date d'une manifestation en 1998 à Paris rassemblant des dizaines de milliers d'Antillais, de Guyanais, de Réunionnais et d'Africains ;
- ◆ le **10 mai**, date du vote par la représentation nationale unanime de la loi du 21 mai 2001 instituant l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Le **4 février 1794** : il nous est apparu qu'adopter cette date risquait de semer la confusion. Il aurait fallu chaque fois engager une longue explication sur le rétablissement de l'esclavage en 1802 (décret du 20 mai) par Napoléon Bonaparte et sur la nécessité d'un deuxième décret d'abolition. Les résistances au rétablissement de l'esclavage en 1802, notamment celle de Delgrès et de ses compagnons, risqueraient de tomber dans l'oubli. De plus, à la Martinique et dans les colonies françaises de l'océan Indien (île de France et île Bourbon), le décret ne fut pas appliqué.

Le **27 avril 1848** : ce choix, *a priori* « évident », s'est révélé problématique et source de fortes résistances dans les sociétés d'outre-mer et dans les associations outre-mer et en métropole. En effet, ce décret ne mit pas fin à des pratiques d'exploitation brutale et il maintint le statut colonial.

Nous ne souhaitons pas non plus que la date de commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage soit une nouvelle fois prétexte à une célébration unilatérale d'une France « bonne et généreuse » en donnant à la République tout le bénéfice de cet acte. Nous souhaitons rappeler que l'abolition de l'esclavage fut l'aboutissement de luttes et de résistances en Afrique, sur les bateaux négriers, dans les plantations, aux Amériques, dans les colonies esclavagistes anglaises, espagnoles, françaises, sans oublier l'impact de la Révolution haïtienne, tout autant que l'émergence d'un mouvement antiesclavagiste (lui-même d'origine et de finalité des plus diverses) en France et en Europe, et le développement d'un capitalisme libéral. Certes, ce décret a marqué une rupture : des femmes et des hommes asservis aux caprices des maîtres furent libérés de la servitude par la loi. Mais la promesse de liberté fut entachée dans chaque colonie par des mesures entravant la pleine accession des affranchis à leurs droits de citoyen à part entière.

Ainsi, il s'est avéré que la date du 27 avril souffrait d'une trop grande ambiguïté : à la fois date d'émancipation *et* de perpétuation d'un système colonialiste. De plus, aux Antilles, le

culte ultérieur de Schoelcher, qui a transformé le grand abolitionniste en personnage paternaliste, a fini par occulter la portée émancipatrice de son action. En 1998, l'affiche « Tous nés en 1848 » diffusée à l'initiative du comité de commémoration a renforcé cette impression. Ce « Tous nés » donnait de la commémoration l'image d'une nation réconciliée autour d'une même date de naissance, dans une parfaite entente. Ce récit d'un mythe de fondation effaçait une histoire plus complexe et plus douloureuse. Le choix du 27 avril butait sur ces difficultés et ne pouvait jouer le rôle rassembleur que nous recherchions. La date du 27 avril ne pouvait satisfaire la mémoire de ces sociétés, mémoire de souffrances, de luttes et de résistances.

Le **premier mardi de février** : en dépit de la légitimité historique des événements évoqués par cette proposition, le CPME a jugé que son efficacité pédagogique était contestable et qu'il fallait choisir une date fixe, inscrite au calendrier des commémorations.

Le **23 août** a été écarté en raison du calendrier scolaire national.

Le **23 mai** : en 1998, à Paris, une manifestation eut lieu ce jour-là dont la portée symbolique est incontestable. Pour la première fois, entre la place de la République et la place de la Nation, deux lieux inscrits dans la mémoire nationale, des dizaines de milliers d'Antillais, Réunionnais, Guyanais et Africains célébrèrent la mémoire et l'héritage de l'esclavage.

Le CPME a cependant considéré que cette date, fortement associée au travail d'associations principalement antillaises, n'avait pas acquis une portée universelle.

Le **10 mai** : ce jour-là, les élus de la République adoptèrent unanimement une loi de portée universelle. C'est un vote historique. Plusieurs arguments ont été retenus en faveur de cette date.

Portée citoyenne : cette date permet à la communauté nationale de faire sienne la démarche qui a conduit à l'adoption de cette loi. C'est l'occasion de mettre en lumière le travail des descendants d'esclaves, de souligner les étapes de la lente prise de conscience qui, un siècle et demi plus tard, a permis la condamnation du crime et de marquer l'importance,

pour la République française, d'assumer cet acte de reconnaissance. Dans les écoles, l'enseignant peut travailler à faire découvrir le passé pour atteindre une conscience universelle de l'esclavage. L'enfant est amené à comprendre le processus qui a conduit à l'adoption de cette loi.

Portée universelle : cette loi s'appuie dans ses attendus sur l'émergence d'un nouveau droit autour de la notion de *crime contre l'humanité*. Cette notion est centrale. Elle permet de porter sur la traite négrière et l'esclavage un regard contemporain qui s'appuie sur une longue histoire du droit humanitaire. Elle ouvre ainsi une porte sur les mouvements de réappropriation de l'histoire de la traite et de l'esclavage autant dans les collectivités d'outre-mer et en France métropolitaine que sur les continents africain et américain et dans le monde asiatique. Elle permet de sortir cette commémoration de son confinement ultramarin.

La date du vote (10 mai 2001) a été préférée à celle de la promulgation de la loi (21 mai 2001) pour souligner l'importance du geste : ce sont les représentants du peuple qui, par leur vote, font les lois de la République. Le travail des commissions et les débats parlementaires témoignent de l'effort collectif pour trouver le terrain commun le plus juste. Ce qui est historique, c'est l'aboutissement d'une procédure législative, portée par un mouvement associatif important et, plus largement, par un débat mondial autour des droits inaliénables de la personne humaine. Ce que le vote du 10 mai démontre, c'est aussi la capacité du débat démocratique et citoyen à créer un espace de conciliation et de réparation. Finalement, avec ce vote, la France renoue avec une tradition humaniste, à laquelle se rattache celles et ceux qui combattent la servitude et cherchent à construire un monde plus juste.

La date du 10 mai offre plusieurs avantages :

- ◆ la prise en compte de la globalité du fait esclavagiste ;
- ◆ c'est l'aboutissement d'un mouvement et d'une réflexion large et internationale sur les effets de la traite et de l'esclavage. Elle permet plusieurs entrées dans la mémoire de l'esclavage : par le présent des discriminations raciales, par le présent d'une réflexion sur l'Afrique, par le lien fait avec les luttes des Africains-Américains, des Caribéens, des Brésiliens, des Africains

pour une reconnaissance de cette première globalisation du monde opérée par la traite et l'esclavage.

Ainsi, en proposant de retenir le 10 mai comme jour consacré à la *Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, ce n'est pas seulement une référence au passé qui nous a déterminés. En mettant ainsi l'accent sur nos réalités contemporaines, ce choix permet de mettre en valeur les contributions actuelles des sociétés issues de l'esclavage. C'est à partir du présent que nous nous tournons vers le passé pour imaginer un avenir plus juste.

Propositions

- ◆ **Le Comité propose au gouvernement de la République française le 10 mai comme date de commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.**
- ◆ **Le Comité propose que ce jour soit dénommé « Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ».**
- ◆ **Le Comité préconise la mise en œuvre de cette proposition dès le 10 mai 2005.**

Deuxième partie

Enseignement et recherche

Le rôle central de l'Éducation nationale dans la formation des citoyens n'est plus à démontrer. Les membres du CPME sont conscients de la difficulté à établir des programmes qui prennent en compte une multiplicité de faits et de données et qui doivent s'organiser dans un temps limité. Ils sont aussi informés des modalités des changements de programmes et de manuels scolaires. Ces arguments ne peuvent cependant justifier en aucun cas la place mineure de la traite et de l'esclavage dans l'enseignement. Puisqu'il faut le rappeler, la République française a voté une loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme « crime contre l'humanité ». Elle a donc reconnu et inscrit dans la loi la nécessité d'une réparation historique. Cette réparation historique doit se traduire dans les écoles, où les futurs citoyens sont en droit de savoir pourquoi et comment la France fut une puissance coloniale et esclavagiste et comment l'abolition de l'esclavage fut accomplie. Pour les écoliers, collégiens, lycéens, dont les ancêtres furent déportés et asservis, l'intégration de cette histoire à l'école marquerait l'intégration de *leur* histoire dans le récit national.

Le CPME a constaté qu'il n'y a pas forcément adéquation entre la place accordée à l'esclavage et à la traite négrière organisée par les Européens dans les programmes et celle qui lui est réservée par les auteurs de manuels. Ainsi, les ouvrages pour les classes de seconde parus en 2001 accordent une place significative à l'étude de la question, alors même que les instructions officielles ne la mentionnent qu'à titre secondaire, presque pour mémoire³. Cela

³ Relevons au passage que la place accordée à l'exclusion citoyenne des femmes n'est guère plus enviable...

dénote sans aucun doute l'impact de la recherche dans le domaine, qui est loin d'être inexistante même si elle manque cruellement d'un pôle moteur et d'une dynamique nationale. Les enseignants qui travaillent à l'élaboration des manuels de lycée semblent bien à l'écoute de cette évolution. Cela se remarque également à travers certains dossiers d'éducation civique du niveau collège qui sont apparus dans les éditions les plus récentes. À l'inverse, les manuels pour l'école primaire n'ont pas fait le choix de développer la problématique alors que les entrées permises sont à présent multiples dans les instructions officielles. Le niveau du collège, tout particulièrement en histoire, demande enfin à être revu d'urgence tant pour le contenu des programmes que des manuels.

Au cours des douze dernières années, la question d'histoire moderne dans les programmes de recrutement de l'enseignement secondaire n'a abordé, à deux reprises, que de façon indirecte l'histoire de l'esclavage et de la traite. Tel fut le cas en 1994-1995 par la question très large consacrée aux « Européens et les espaces océaniques au XVIII^e siècle », laquelle imposait la connaissance du trafic négrier, mais aucunement l'histoire des sociétés esclavagistes ; c'est encore le cas en 2005-2006 avec la question consacrée aux « Révoltes et Révolutions en Europe et aux Amériques de 1773 à 1802 », qui aborde frontalement le thème des insurrections serviles aux Antilles et sur le continent américain, y compris la Révolution haïtienne commencée en 1791 – curieusement, celle-ci est amputée de son issue de 1804 : l'indépendance de la plus grande colonie à esclaves de l'époque moderne. Une telle amputation ne peut que rendre inintelligible le processus de résistance des esclaves.

Suivant son analyse des programmes et des manuels scolaires et à la suite des rencontres avec l'Éducation nationale, le CPME avance des propositions qui peuvent être réalisées dans un futur proche. Cela dépend d'une volonté générale.

2.1. État des lieux

2.1.1. Les programmes scolaires

École primaire

Dans les programmes de 2002, la question est abordée au cours du cycle 3 (CE2-CM1-CM2) en histoire⁴.

Les documents d'application⁵ de ces nouveaux programmes stipulent dans l'introduction du thème intitulé « Du début des Temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815) » que « la période a vu [...] une nouvelle forme d'esclavage avec la traite des Noirs ». Le premier des quatre *Points forts* de la période reprend l'idée selon laquelle « de nouvelles formes d'esclavage se développent dans les colonies d'Amérique à partir de la traite des Noirs ». Enfin, parmi les *Personnages et groupes significatifs*, on mentionne « les esclaves d'une plantation ».

L'autre entrée sur la question figure au thème intitulé « le XIX^e siècle (1815-1914) ». Dans les repères chronologiques, l'abolition de l'esclavage a été associée au suffrage universel octroyé par la II^e République en 1848. On indique enfin Victor Schoelcher parmi les *Personnages et groupes significatifs*.

Par comparaison, on ne trouvait pas dans les programmes de 1995 la mention de l'abolition de 1848 dans les dates repères, de même qu'aucune référence à l'esclavage ou à la traite ne figurait⁶.

Collège

Dans les programmes de 1997, la question est abordée en classe de 4^e en histoire comme en éducation civique⁷.

⁴ Programmes parus au JO du 10 février 2002 et au BO Hors série n° 1 du 14 février 2002.

⁵ *Documents d'application des programmes, Histoire et Géographie, Cycle 3*, Scéren, 2002.

⁶ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Programmes de l'école primaire*, CNDP, 1995.

Le livret d'accompagnement des programmes en histoire montre que la présentation de l'Europe moderne se fait sous son aspect économique, mais sans aucune mention explicite de la traite négrière⁸. De même, pour l'étude de la période révolutionnaire, on ne mentionne nulle part l'abolition de 1794. En revanche, l'abolition de l'esclavage en 1848 figure, avec le suffrage universel octroyé en 1848 par la II^e République, parmi les dates repères à acquérir en vue du Brevet des collèges.

L'étude du thème des « libertés individuelles et collectives » en éducation civique n'accorde aucune mention particulière à la traite négrière ou à l'esclavage. Parmi les *Documents de référence* cités figurent bien des articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1793, mais pas les articles 4 (interdiction de l'esclavage) et 5 (interdiction des traitements humains dégradants).

Lycée

Dans les programmes de 2002, la question est abordée en classe de seconde⁹.

Parmi les six thématiques étudiées¹⁰ et qui balaient l'histoire de l'Europe de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle, figure « La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851 ». Ce thème recouvre chronologiquement la question de la traite négrière, de l'esclavage des Noirs et des abolitions. Il y est indiqué : « Une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage. »

École primaire – Collège – Lycée dans les départements d'outre-mer

Les départements d'outre-mer disposent depuis février 2000 d'une adaptation des programmes « pour chaque niveau d'enseignement », « afin de permettre d'adapter l'enseignement de l'histoire et de la géographie donné dans les départements d'outre-mer à la

⁷ Programmes parus au *JO* du 21 janvier 1997 et au *BO* n° 5 du 30 janvier 1997.

⁸ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Programmes du cycle central 5^e et 4^e, Livret 1*, CNDP, 1997.

⁹ Arrêté du 1^{er} juillet 2002, paru au *BO* hors série n° 6 du 29 août 2002.

¹⁰ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Programmes Histoire-Géographie*. Classe de seconde, Scéren-CNDP, 2003.

situation régionale et à un héritage culturel local ¹¹ ». C'est ainsi d'ailleurs que des éditeurs ont publié des manuels d'histoire régionale destinés aux DOM ¹². Cette prise en compte pleine et entière de la réalité historique de l'esclavage ne doit pas être cantonnée aux seuls Français d'outre-mer, mais être destinée à l'ensemble de la nation. Elle n'a pas uniquement la dimension d'exemple régional. Il s'agit d'un pilier de l'histoire économique et coloniale de la France.

2.1.2. Les manuels scolaires

École primaire

Les nouveaux programmes donnent des possibilités d'approfondissement de la question (à l'exemple du dossier consacré à la traite des Noirs par Hatier CM1, 2003), mais celles-ci sont bien peu exploitées, en particulier par rapport à la période de l'abolition de 1848, qui figure pourtant parmi les dates-clés. Les documents sur le thème sont rares.

Collège

L'étude comparée de manuels de 1998 et de 2002 montre qu'il y a eu globalement prise en compte de la traite transatlantique dans l'illustration de la prospérité de l'Europe moderne. Néanmoins, l'évocation reste très sommaire et se résume le plus souvent au schéma du commerce triangulaire.

Par ailleurs, dans les éditions de 2002-2003, l'étude de la période révolutionnaire se fait sans aucune mention de l'abolition de 1794, à une exception notable (Hachette, 2003).

Enfin, l'abolition de l'esclavage en 1848 (date repère) est illustrée en général par le tableau de Biard sur l'abolition aux Antilles (dont l'intitulé est très variable !). Un seul manuel utilise le tableau de Garreau sur la Réunion, mais d'une manière générale l'étude de la traite négrière organisée par les Européens oublie complètement l'espace indiaocéanique.

¹¹ Note de service n° 2000-024 du 16 février 2000 (*BO* n° 8 du 24 février 2000). Réactualisée par la note de service n° 2004-212 du 26 novembre 2004 (*BO* n° 45 du 9 décembre 2004).

¹² Voir par exemple les manuels pour l'école primaire, le collège et le lycée publiés pour la Réunion et les Antilles par Hatier international entre 2001 et 2003.

Dans les manuels d'éducation civique de 2002, la place accordée à la question va de l'absence d'une quelconque mention à un dossier de deux pages consacré à l'esclavage à titre d'exemple.

Lycée

La question de l'esclavage est partout traitée sous la forme d'un dossier d'une double page. À noter parmi les illustrations choisies l'utilisation quasi exclusive du tableau de Biard sur l'abolition aux Antilles, dont l'intitulé est tout aussi changeant que dans les manuels de collège.

2.1.3. Les actions pédagogiques

Il existe déjà, à disposition des enseignants, une abondante production de documents pédagogiques sur la question des traites négrières, de l'esclavage et des abolitions, sous diverses formes dont nous nous contentons de donner quelques exemples concrets pour preuve :

- ◆ « Histoire et bande dessinée 4^e, Le commerce triangulaire. *Les Passagers du vent* de François Bourgeon. Travail interdisciplinaire », *L'École des lettres*, n° 13, 1996-1997.
- ◆ « Les abolitions de l'esclavage. La longue marche », *Textes et documents pour la classe*, n° 663, novembre 2003.
- ◆ GOUTAGNY Pascale, LEGENDRE Isabelle, *Enseigner l'histoire et les lettres. Regards croisés sur les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Scéren-CRDP Haute-Normandie, 2003 [séquence 7 : la dénonciation de l'esclavage].
- ◆ « Les traites négrières », *Documentation photographique*, n° 8032, 2003 (dossiers et transparents).
- ◆ « Allégorie de l'abolition de l'esclavage à la Réunion en 1848 », *Collection Peintures d'histoire*, CNDP-CRDP Réunion (cassette VHS étude de tableau), 2001.
- ◆ « L'esclavage de l'Antiquité à nos jours », CRDP Martinique, 2002 (CD-Rom).

- ◆ « L'esclavage et la traite aux Antilles. XVI^e-XVIII^e siècle », *Diapofilm Multimédia*, 2001 (CD-Rom).

Cette production conçue pour l'enseignement scolaire n'est cependant utilisée que si l'enseignant est lui-même sensibilisé au sujet.

Par ailleurs, les enseignants d'histoire disposent de brochures de référence destinées à les aider pour la mise en œuvre des programmes en leur proposant un calendrier annuel des séances :

École primaire

- ◆ LOISON Marc (dir.), *Enseigner l'histoire. Cycle 3*, CRDP Nord-Pas-de-Calais, 2004

a) *Période 1492-1815*

Parmi les cinq séances proposées pour le thème « Des grandes découvertes au siècle des Lumières : une autre vision du monde », une séance complète est proposée sur « le commerce triangulaire et l'esclavage ». La question de l'abolition de 1794 n'est pas abordée.

b) *Période 1815-1914*

L'étude est centrée sur les mutations économiques et sociales, sur les transformations politiques, sur la mise en place de l'école pour tous les enfants et sur la place des femmes dans la société. L'abolition de 1848 n'est pas évoquée.

Collège

- ◆ HUGONIE Gérard (dir.), *Aide à la mise en œuvre des programmes. 4^e Histoire-Géographie*, CRDP Versailles, 2003.

A. Histoire

a) *Présentation de l'Europe moderne*

Dans la séance de présentation des contrastes économiques et sociaux de l'Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles (1 h), il est indiqué que, parmi les quatre objectifs à atteindre, il faut « savoir placer sur un planisphère les grands courants commerciaux (commerce triangulaire du XVIII^e siècle) ». L'ampleur des objectifs fixés et des documents repères à présenter aux élèves

en une heure¹³ suffit cependant à comprendre qu'il est impossible d'aller bien plus loin que le simple schéma du commerce triangulaire atlantique.

b) La période révolutionnaire

Dans les sept heures proposées pour l'étude des grandes phases de la période révolutionnaire, il n'est à aucun moment question de l'abolition de l'esclavage de 1794 et de son rétablissement en 1802.

c) La France 1815-1914

Dans les quatre ou cinq heures proposées, l'abolition de 1848 et ses enjeux ne sont absolument pas évoqués.

B. Éducation civique

Les libertés et les droits

L'exemple de l'esclavage n'est pas exploité. La loi de 2001 faisant de la traite et de l'esclavage un crime contre l'humanité pourrait pourtant servir de support à une activité.

Lycée

♦ STOUDER Paul (dir.), *Clés pour l'enseignement de l'histoire*, CRDP Versailles, 2004.

Seconde. Histoire politique de la France

– Dans le thème intitulé « La Révolution et les expériences politiques jusqu'en 1851 », on relève parmi les quarante-sept notions-clés évoquées « l'abolition de l'esclavage », mais les problématiques soulevées dans la partie texte n'évoquent jamais cette question.

– Dans le thème intitulé « De la Seconde à la Troisième République », la problématique de la citoyenneté est signalée comme fondamentale, mais, là encore, aucune référence aux enjeux liés à l'abolition de 1848.

Le réseau des écoles associées de l'Unesco

Tout comme il existe aujourd'hui une documentation pédagogique à disposition pour les enseignants, il existe également des écoles qui se sont investies sur la question à travers le réseau des écoles associées de l'Unesco. La Commission nationale française pour l'Unesco

¹³ « Deux œuvres de Rembrandt ; une carte de l'économie européenne aux XVII^e et XVIII^e siècles ; une carte des densités européennes à la même époque ; des chiffres ou un graphique sur la population de l'Europe de 1600 à 1800 (avec le début de la croissance démographique au milieu du XVIII^e siècle) ».

accorde ainsi, sur dossier, son soutien à des projets pédagogiques répondant à un des thèmes prioritaires de son action¹⁴. Ces projets conséquents, basés sur le volontariat, ne concernent cependant qu'un faible public : il y a cinq établissements recensés pour l'année scolaire 2004-2005.

2.2. Les rencontres avec l'Éducation nationale

2.2.1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La délégation du CPME chargée de l'enseignement et de la recherche a déjà entamé une série de rencontres auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a ainsi eu un entretien avec M. Lucien Bely, conseiller « sciences humaines et sociales » du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à qui elle a fait part des premières conclusions sur l'analyse des manuels scolaires et des propositions qui en découlaient. La délégation avait rédigé ainsi ses propositions :

- ◆ Le Comité sollicite l'aide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour que soient recensées par ses services toutes les productions pédagogiques du CNDP et des CRDP, en France métropolitaine et outre-mer, sur la question de l'esclavage, des abolitions et des traites négrières.

¹⁴ 1) Problèmes mondiaux et rôle du système des Nations unies ; 2) Droits de l'homme, démocratie et tolérance ; 3) Apprentissage interculturel ; 4) Environnement et développement durable. Ce projet peut également s'inscrire dans le cadre des projets phares de l'Unesco (L'eau, Le patrimoine mondial...).

◆ Le Comité sollicite l'aide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour que soient recensés par ses services les professeurs des écoles, les professeurs de collège et de lycée, les équipes pédagogiques ou les établissements qui se sont fait remarquer pour des travaux pédagogiques sur la question de l'esclavage, des abolitions et des traites négrières.

◆ Le Comité souhaite que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relaie ses recommandations auprès des éditeurs de manuels scolaires et organise une rencontre avec ces derniers.

◆ Le Comité souhaite que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soumette rapidement les propositions d'aménagement des programmes scolaires.

◆ Le Comité sollicite un soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'institution rapide d'une période de sensibilisation pédagogique dans les établissements scolaires dès qu'une date de commémoration nationale sera connue.

2.2.2. Enseignement secondaire

La délégation a rencontré le 2 mars 2005 des représentants de l'Inspection générale chargés de l'enseignement secondaire, auxquels ils ont de nouveau présenté leurs propositions. Ils ont été très attentifs et ont apporté des commentaires qui nous ont aidés dans notre réflexion.

Après nous avoir confirmé que le Comité national des programmes était supprimé, ils nous ont fait remarquer que, les programmes du primaire et du lycée ayant été très récemment

revus, il n'était plus possible de les changer. En revanche, il leur a semblé possible de rédiger des circulaires soulignant aux yeux des enseignants l'importance de la question. De plus, ils se sont montrés ouverts à la production de dossiers d'accompagnement destinés aux enseignants qui faciliteraient l'élaboration de séquences pédagogiques sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions. Rendez-vous a été pris sur ce point avec la commission Enseignement du CPME pour la prochaine année scolaire.

Ils se sont engagés à avertir leurs collègues sur le travail du CPME lors de leur prochaine réunion. Enfin, ils vont essayer d'initier un recensement des équipes pédagogiques ou des enseignants qui se seraient fait connaître de leurs inspecteurs pour leurs travaux sur la question.

2.2.3. École primaire

Le 30 mars, la délégation a rencontré un représentant de l'Inspection générale de l'école primaire pour un dialogue une fois encore particulièrement constructif. Il a souligné, avec les représentants du CPME, l'importance qu'il y avait à ne pas limiter cette approche de l'histoire nationale aux seuls DOM dont les sociétés sont issues de l'esclavage.

Il s'est montré également tout à fait ouvert à la diffusion d'une circulaire à destination des enseignants pour souligner que cette question historique est un point fort incontournable qui doit être abordé dans son caractère global et non à titre d'exemples clairsemés.

Il approuve également l'idée de l'élaboration d'un document d'accompagnement (recensement des sources et propositions de séquences pédagogiques) à l'usage des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire. Il suggère en particulier de recenser en priorité des albums pour la jeunesse qui pourraient d'ores et déjà servir de support aux enseignants.

Il a également proposé d'effectuer un premier recensement des équipes pédagogiques qui seraient déjà identifiées par les inspecteurs comme travaillant sur la question.

Enfin, il a suggéré la création d'un événement à caractère culturel, plutôt qu'un concours national qui serait lourd à mettre en œuvre, tant au niveau des structures d'organisation que des enseignants eux-mêmes.

2.3. Les propositions

2.3.1. Les programmes scolaires

Après avoir fait le précédent constat, le Comité suggère un changement de perspective dans l'enseignement de la question de l'esclavage, des traites négrières et de leurs abolitions. L'histoire des discriminations produites par la colonisation, les traites négrières et l'esclavagisme n'apparaît pas clairement comme un pôle majeur des programmes. Le traitement de ces questions dans une perspective globale et non à titre d'exemples aléatoires doit apparaître comme une priorité. D'abord, parce que cette histoire s'insère à part entière dans l'histoire de l'expansion européenne, en particulier celle de la France ; ensuite, parce que, dans la société française multiculturelle d'aujourd'hui, au sein de laquelle les revendications identitaires s'affirment, il apparaît important que toutes les composantes de la société se sentent intégrées dans l'histoire de France qui leur est enseignée. Cette reconnaissance historique du passé colonial de la France à travers un enseignement approfondi contribuerait à la mission d'intégration qui est devenue aujourd'hui une des priorités de notre École. L'intégration de ces questions dans les programmes et les manuels à l'échelle nationale apparaît donc comme un point central de la réparation historique à mettre en œuvre.

Par ailleurs, il conviendrait d'éviter, dans la mise en relief de cette question historique, une approche centrée uniquement sur le cas français. La colonie de Saint-Domingue, devenue Haïti en 1804, doit en particulier occuper une place spécifique au sein du chapitre consacré à la question. Une perspective de comparaison internationale soulignerait le caractère universel

de ces discriminations que la loi française du 21 mai 2001 reconnaît comme un crime contre l’humanité. Elle mettrait en évidence les caractéristiques propres aux sociétés coloniales sous domination française et, par conséquent, éclairerait certains aspects négligés de l’histoire de la population française. Elle permettrait ainsi de souligner le lien qui existe entre l’histoire de la colonisation et l’histoire du temps présent.

Pour traiter la question de la colonisation, de la traite négrière et des systèmes esclavagistes dans leur ensemble, le Comité propose donc d’élaborer, en fonction des niveaux, une étude autour de trois axes :

- ◆ les réalités matérielles de la traite et de l’esclavage ;
- ◆ les violences engendrées par la traite et l’esclavage, les révoltes et les répressions ;
- ◆ les mouvements abolitionnistes.

Ces trois axes pourraient ensuite être eux-mêmes déclinés autour de trois thèmes majeurs pour construire une culture commune sur cette question :

- ◆ les grandes figures (banquiers, grands planteurs et armateurs, mais aussi instigateurs des révoltes et figures de la résistance...) ;
- ◆ les thèmes littéraires (Voltaire, Hugo, Georges Dumas, Diderot, Raynal...) ;
- ◆ les représentations par l’image et leur critique (tableau de Verdier, l’esclave de Renard, Stedman, Biard...).

Ainsi, du primaire au lycée, il serait possible d’aborder cette question à travers une grille type dont les exemples et l’approfondissement seraient adaptés :

	Réalités matérielles de la traite et de l’esclavage	Violences, révoltes et répressions	Mouvements abolitionnistes
Grandes figures			
Thèmes littéraires			
Représentations par l’image (et critiques)			

Le Comité souligne enfin l'importance de la notion de crime contre l'humanité, reconnue par la loi française, qui doit figurer au cœur de cette approche. Il serait d'ailleurs possible d'intégrer pleinement l'étude de la notion dès la classe de 4^e. En effet, alors que les manuels les plus récents citent la loi du 21 mai 2001, l'esclavage et la traite qui sont au cœur de la prospérité de l'Europe étudiée en histoire se réduisent au schéma du commerce triangulaire. De même, une comparaison des esclavages dans l'histoire devra être inscrite clairement au programme d'éducation civique.

2.3.2. Les manuels scolaires

Même si le contenu d'un manuel n'est en rien la garantie de l'enseignement d'une question d'histoire (le choix pédagogique de l'enseignant pouvant se porter sur de nombreux supports documentaires annexes), il n'en demeure pas moins l'expression de certains points forts de la culture commune de la nation. Ainsi, les manuels édités par Hatier à destination des DOM soulignent combien il est possible d'aborder, par exemple, la période révolutionnaire à travers la question de l'esclavage, en mettant en évidence les conditions de vie sur les plantations, les figures locales de la résistance et le rôle des mouvements abolitionnistes¹⁵. Les éditeurs, qui sont entièrement libres de leurs choix, devraient prendre conscience (ce qui est déjà notable chez certains d'entre eux) de leur rôle en la matière. Ce changement de perspective ne s'imposera que plus facilement si le ministère de l'Éducation nationale intègre ces priorités dans ses programmes et ses directives d'application des programmes. De plus, la « mise en scène » des programmes à travers les manuels est une incitation supplémentaire pour les enseignants à développer le thème, tout autant qu'il nourrit l'imaginaire de l'élève qui le feuillette.

¹⁵ Voir, par exemple, le manuel *Histoire-Géographie. Antilles françaises*, Paris, Hatier international, 2003, pour l'école primaire, ou encore *Histoire-Géographie. Antilles-Guyane*, Hatier international, 2001, pour le collège, qui témoignent d'une approche pédagogique pouvant servir d'exemple en la matière.

2.3.3. Les actions pédagogiques

Les programmes scolaires du lycée et de l'école primaire venant d'être récemment changés, il serait possible, en attendant un nouveau remaniement d'ensemble, d'informer par une circulaire le corps enseignant de l'importance d'un changement de perspective dans l'étude de la question. L'affirmation de cette nouvelle priorité dans les programmes scolaires pourrait ainsi inciter les enseignants à revoir leur approche des chapitres concernés et à développer des recherches interdisciplinaires dans le cadre des itinéraires de découverte (IDD) au collège ¹⁶.

Les services de l'Éducation nationale pourraient également produire un document d'accompagnement pédagogique dans lequel il serait possible de :

- a) proposer aux enseignants un recensement des outils pédagogiques à disposition – ouvrages à destination de la jeunesse, études, CD-Rom, sites Internet... ;
- b) proposer aux enseignants des exemples de séquences, d'activités sur un thème ou des pistes pour des itinéraires de découverte.

Une semaine d'actions de sensibilisation pourrait être instituée dans les établissements scolaires autour de la date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

Pour soutenir cette dynamique, le CPME propose également la création d'un événement culturel au sein des établissements scolaires, suscitant des productions écrites ou orales, sur toutes formes de supports. Ces productions pourraient être valorisées au niveau local (cérémonies dans les établissements, dans les mairies...), régional (cérémonies dans les préfectures, dans les rectorats...) et même national. Les modalités de ce projet éducatif et culturel seraient à déterminer en collaboration avec les services de l'Éducation nationale. Elles devront proposer un cadre souple, moins contraignant qu'un concours national, permettant ainsi facilement aux enseignants de s'y associer.

¹⁶ Sur la question des IDD, voir « Les IDD, un nouvel espace de rencontre », *Les Cahiers innover & réussir*, Scéren-CRDP Créteil, n° 6, septembre 2003.

2.3.4. La formation des enseignants

En matière de formation des enseignants du secondaire, il serait souhaitable que les « questions » mises aux concours de recrutement (CAPES et agrégation d'histoire-géographie, de lettres modernes ou de philosophie) n'ignorent plus aussi systématiquement les sujets liés à la traite négrière, à l'esclavage et à ses processus d'abolition, mais intègrent les composantes historiques, géopolitiques actuelles¹⁷ et philosophiques ainsi que les œuvres des écrivains francophones issus des sociétés post-esclavagistes, tant antillaise que réunionnaise ou encore haïtienne¹⁸.

Enfin, chaque académie pourrait constituer une ou plusieurs équipes d'enseignants chargées d'animer des stages pédagogiques à destination de leurs collègues, comme cela existe déjà sur certains aspects du programme. Cette action permettrait, parallèlement à une réelle prise en compte de la question de l'esclavage et de la traite dans la formation universitaire des candidats aux concours d'enseignement, d'aider l'ensemble des enseignants à réajuster leurs pratiques pédagogiques en la matière par le biais de la formation continue. Pour former ces équipes relais, il serait possible de s'appuyer sur les enseignants qui mènent déjà des actions pédagogiques approfondies sur le thème (comme le réseau des écoles associées de l'Unesco).

En liaison avec le développement de la recherche, il serait bon que la question des traites négrières, de l'esclavage et des abolitions figure en tant que telle dans les sujets de concours au recrutement des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire.

¹⁷ Comment peut-on enseigner le peuplement actuel des Amériques en dehors de toute référence à la traite qui y a transporté des millions d'Africains dont les descendants forment aujourd'hui une composante importante, voire majoritaire aux Antilles, de la population ?

¹⁸ Est-il concevable qu'un futur professeur de littérature française ignore, lors de sa formation universitaire, les œuvres de certains des écrivains francophones les plus créatifs du XX^e siècle, tels Aimé Césaire, Édouard Glissant, Jacques Roumain ou Jacques-Stéphane Alexis ?

Rappel des propositions concernant l'enseignement

- ◆ **Insertion à une place significative dans les manuels scolaires à destination de la métropole de tous les aspects de l'esclavage et de la traite négrière ;**
- ◆ **Intégration des sujets liés à la traite négrière, à l'esclavage et à ses processus d'abolition dans les programmes de recrutement (CAPES et agrégation d'histoire-géographie, de lettres modernes ou de philosophie) ;**
- ◆ **Création d'un événement culturel au sein des établissements scolaires, suscitant des productions écrites ou orales, sur toutes formes de supports ;**
- ◆ **Création d'un document d'accompagnement (recensement des sources et propositions de séquences pédagogiques) à l'usage des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire ;**
- ◆ **Création d'une semaine d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires autour de la date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.**

2.4. Recherche

La recherche sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions est une préoccupation centrale pour le CPME. Son développement contribuera utilement à l'apaisement des controverses actuelles, qui reposent trop souvent sur une méconnaissance des faits établis par les chercheurs des différents pays. Cela concerne notamment la connaissance des chiffres de la traite au cours des siècles de son existence, légale puis illégale. En outre, la recherche universitaire française sur ces sujets longtemps délaissés ou occultés a pris un immense retard par rapport aux travaux des chercheurs britanniques, nord-américains, jamaïcains, cubains ou brésiliens. Fournir à la recherche française en ces domaines les moyens, matériels et institutionnels, doit être considéré comme une priorité absolue. Dans l'immédiat, l'objectif visé doit être de mettre cette recherche au niveau de ses devancières de langue anglaise, qui ont été longtemps les seules à prospecter ce terrain vierge des sciences historiques et sociales.

La recherche érudite a toujours permis de mettre en lumière la complexité des faits et de déconstruire les mythes et les raccourcis idéologiques empruntés par des démagogues peu scrupuleux. De tels amalgames auraient alors peu de prise dans un pays où la recherche serait suffisamment avancée et ses acquis largement diffusés par le système éducatif, comme cela est le cas pour d'autres grands drames de l'histoire. En restituant la trame des récits conflictuels, des mémoires et des archives, la recherche ouvrirait incontestablement de nouvelles voies à la réflexion. Elle donnerait certes lieu à des controverses, des échanges, des comparaisons qui resituent au mieux l'événement dans l'histoire de l'humanité plutôt que de le renvoyer à une barbarie inexplicable. Enfin, la recherche offre un terrain d'exploration qui peut permettre de transcender les facteurs personnels ou les ressentiments locaux.

La recherche sur l'esclavage dans les colonies françaises et ses abolitions n'a pas encore pu jusqu'ici transformer le débat public sur ces questions. Or, il est urgent que s'établisse une

relation entre cette recherche, qui offre des informations, des méthodes, des propositions et des analyses sur un sujet, et le débat public.

Cette recherche se doit de multiplier ses travaux, de diversifier ses champs d'étude et de s'affranchir du débat idéologique. Les obstacles à cette ambition sont de plusieurs ordres :

- ◆ une trop lente prise de conscience de la valeur de cet héritage dans les sociétés issues de l'esclavage ;
- ◆ la résistance en France quant à la valeur scientifique de ce domaine ;
- ◆ la difficulté de s'émanciper d'un cadre moral ;
- ◆ la place mineure des sociétés issues de l'esclavage dans la recherche ;
- ◆ ou, tout simplement, l'indifférence.

Ce n'est pas du côté d'un complot du silence qu'il faut se tourner pour comprendre l'absence d'un récit partagé. À l'inverse, il ne suffit pas de dire que l'esclavage étant aboli, on n'a plus besoin d'en parler. Les philosophes, les intellectuels et les historiens manifestent encore trop souvent en toute bonne conscience leur indifférence envers ces questions. Toute atteinte à la dignité et à l'intégrité de l'être humain doit être prise en compte. Nous devons refuser toute rivalité victimaire, sans pour autant renoncer à affirmer l'intensité du crime, son rôle et sa fonction.

Le CPME constate que la recherche souffre profondément d'un manque de soutien symbolique et financier. Or, il est évident qu'une recherche démultipliée, confrontée aux autres travaux, tant en Europe que sur le continent américain dans son ensemble et en Afrique, aurait une influence profonde sur la mémoire de l'esclavage, encore trop souvent soumise aux énoncés lapidaires. L'indifférence dont cette mémoire est l'objet en France métropolitaine serait forcément interrogée si elle devenait un objet de recherche valorisée.

L'analyse de la traite et de l'esclavage ainsi que des doctrines qui les ont combattus doit se faire à plusieurs niveaux. Il importe de retracer dans toute sa complexité et sa diversité un système économique, social et symbolique afin de resituer le rôle de chacun : du clerc de notaire qui enregistrerait les héritages coloniaux où les esclaves étaient comptés au nombre du

mobilier, des marchands et banquiers qui affrétaient les bateaux négriers, des chasseurs d'esclaves en Afrique, des juges qui appliquaient le Code Noir et condamnaient à mort les esclaves qui se révoltaient, des chasseurs de marrons auxquels chaque capture d'esclave rapportait une prime, des charpentiers qui construisaient les bateaux, des marins, des médecins qui jaugeaient la cargaison humaine, des contremaîtres sur les plantations...

L'article 5 du décret prévoit que le CPME « a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage ». Afin de répondre à cette exigence d'ouvrir de nouvelles voies pour la recherche en sciences humaines et sociales sur les traites négrières, les sociétés esclavagistes et les processus d'abolition de l'esclavage, notamment sur les territoires relevant des anciennes colonies françaises, le Comité demande au ministère de le soutenir dans son projet de création d'un :

♦ *laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions*. Ce projet nécessiterait la création d'une ligne budgétaire pour cinq chercheurs, une secrétaire et des locaux. Il pourrait accueillir des chercheurs européens, africains, nord-américains, brésiliens, du monde arabe...pour encourager des regards croisés sur la traite et l'esclavage. Il est essentiel d'encourager une recherche à dimension européenne sur ces questions. À l'heure où l'Europe se penche sur son identité et, par conséquent, sur son histoire commune, elle se doit de se pencher sur cette histoire qui est la sienne, l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Plusieurs puissances européennes y ont participé (Angleterre, Pays-Bas, Portugal, Espagne, France) ; or, il n'existe, à ce jour, aucun laboratoire de ce type dans aucun des pays concernés. Il est donc essentiel d'encourager la recherche à dimension européenne. La France, en créant ce laboratoire, témoignerait de son engagement à une réparation historique.

Le laboratoire de recherche comparative interuniversitaire sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions pourrait s'inscrire dans un projet plus vaste : la création d'un *Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, qui abriterait ce laboratoire, un centre de documentation sur les sujets relevant des compétences du Comité et des salles de conférences, de séminaires et d'expositions. La création de ce Mémorial serait un acte fort offrant au public le plus large un espace d'information, de connaissances, où des conférenciers venus du monde entier viendraient parler de l'esclavage dans sa complexité, sa diversité, où des films seraient projetés, où élèves et étudiants pourraient trouver l'aide et le soutien à des recherches sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions cherchant en ligne les lieux où sont les archives, les thèses, les documents sur ces thèmes.

En conséquence, le CPME a demandé le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- ◆ pour faire connaître le prix annuel dédié à une thèse sur l'esclavage ou ses abolitions (détails en annexe) ;
- ◆ pour contribuer à la création d'un *Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* qui abriterait un centre de documentation, une salle de conférences, des salles de séminaires, une salle d'expositions et un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative ;
- ◆ pour contribuer à la création d'un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Rappel des propositions concernant la recherche

- ◆ **Soutien au Prix de thèse « Mémoires de l'esclavage » ;**
- ◆ **Création d'un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions ;**
- ◆ **Création d'un Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.**

Troisième partie

Culture

Le CPME a reconnu la nécessité d'un inventaire des expositions sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions organisées depuis 1985 (documents en annexe p. 87).

Cet inventaire montre que l'intérêt pour la création d'expositions sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions se manifeste d'abord hors de métropole, et cela même si les moyens manquent. Selon les informations recueillies, sur la période 1985-2004, la Martinique et la Réunion auraient organisé environ huit expositions d'envergure, la Guadeloupe six et la Guyane quatre.

En France métropolitaine, les expositions sur ce thème de l'esclavage semblent toujours liées à la façon dont les villes organisatrices de la traite négrière assument ce passé. Cela explique que la plupart de ces expositions sont initiées par des associations qui parviennent à mobiliser les municipalités.

Les expositions sont organisées à partir de dates phares. La première date de 1985, à l'occasion du tricentenaire de la publication du Code Noir. Le bicentenaire de la Révolution française, en 1989, a été l'occasion d'autres initiatives. L'année 1992 est marquée par l'exposition incontournable « Les Anneaux de la mémoire », organisée au château des ducs de Bretagne de Nantes. Cet événement demeure le plus important par sa durée (deux ans), son envergure, son originalité et son impact. En effet, une exposition d'une telle dimension n'avait jamais pris place en France et, qui plus est, dans un ancien port négrier. Jean Breteau de l'association Les Anneaux de la mémoire, déplore à ce titre que « certaines villes en [soient] encore au stade de l'amnésie ou de la censure ; d'autres, telle Saint-Malo,

se perçoivent comme des villes corsaires et non négrières » (propos recueillis par la revue *Historia*).

L'année 1998 (commémoration des cent cinquante ans de l'abolition de l'esclavage) est la quatrième date phare. Les expositions « Le Combat contre l'esclavage, une conquête permanente de la dignité » (Sénat) et « Tropiques métis » (musée national des Arts et Traditions populaires), qui eurent lieu à Paris, semblent avoir été les seules en métropole à atteindre une certaine envergure. Il faut en effet se tourner vers la Guadeloupe pour l'exposition « 1848, une aube de liberté », vers la Martinique pour « Esclavage, apogée et effondrement d'un système » et vers la Réunion pour « Regards croisés sur l'esclavage ». L'exposition à Bordeaux « Regards sur les Antilles, une collection éclectique de Marcel Châtillon », fut un événement unique dans cette ville, ancien port négrier, qui possède pourtant des collections concernant l'esclavage. Indiquons aussi les initiatives de la Bretagne et des Pays de Loire, parmi les plus actives en métropole, avec les expositions « Justice et esclavage en Basse Bretagne de 1750 à 1850 ». En 2003, le bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture a été l'occasion d'expositions avec l'effort de la Région Franche-Comté, notamment de la ville de Pontarlier. Cette même année, le musée d'Aquitaine de Bordeaux inaugurait une nouvelle présentation de ses collections concernant les Antilles, tandis qu'une exposition avait lieu sur le vaudou à l'abbaye de Doualas, dans le Finistère. En 2004, année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition et bicentenaire d'Haïti, plusieurs expositions et colloques furent organisés, soutenus notamment par l'Unesco.

Durant toutes ces années, plusieurs autres manifestations ont été organisées par des associations qui, le plus souvent, ont eu recours principalement à des panneaux d'informations. L'action positive des CRDP doit être soulignée.

Des plasticiens contemporains consacrent leur travail artistique à l'esclavage. Mentionnons l'effort de manifestations annuelles comme Lire en fête ou Étonnants voyageurs qui, si elles dédient leurs programmations principalement à la littérature, s'intéressent de près aux questionnements liés à l'esclavage et aux façons de les présenter au public.

En résumé, beaucoup reste encore à faire pour mettre sur pied des expositions nourries des réflexions croisées des chercheurs et pour présenter des artefacts et des œuvres susceptibles de retenir l'attention du public le plus large.

Le CPME a rencontré le ministre de la Culture et de la Communication le 6 janvier 2005. À cette occasion, il a sollicité son aide sur les points suivants :

- ◆ l'inventaire par la Direction des Musées de France dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, et un état des lieux des musées et monuments ;
- ◆ l'inventaire par les Archives nationales des archives de la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, qui serait ensuite publié sous forme de « Guide des sources sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions » ;
- ◆ la mise en œuvre d'un programme national de collecte des archives familiales et privées relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions en sollicitant leurs propriétaires ;
- ◆ la participation à la création d'un *Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* ;
- ◆ la participation à la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine.

3.1. L'inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions

Le 9 février 2005, le CPME rencontrait la directrice des Musées de France et le conservateur en chef du Patrimoine, au siège de la Direction des Musées de France. Le CPME a souligné l'importance de cet inventaire qui constituerait une source capitale pour les

conservateurs, les historiens de l'art, les historiens de l'esclavage, les chercheurs et les étudiants. Il contribuerait à l'étude de l'iconographie de la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions et ouvrirait de nouveaux champs d'études. La relation entre mémoire, histoire et culture visuelle serait ainsi mise en lumière, permettant d'approfondir les questions liées à cet événement charnière pour la société française et les sociétés issues de l'esclavage. Finalement, cet inventaire dont la finalité correspond à une des missions du CPME – avancer des propositions pour faire connaître cette histoire – serait un geste concret et fort dans cette voie.

Il existe déjà un corpus référentiel : les catalogues des expositions tenues lors du Bicentenaire de la Révolution française (1989), du cinq-centième anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb aux Amériques (1992), du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (1998), les catalogues des expositions recensées par le CPME et le travail accompli par Hugh Honour et répertorié dans les volumes *The Image of the Black in Western Art from the Antiquity to the 20th Century* ainsi que les volumes *L'Image du Noir dans l'art occidental*. Le travail de l'historien de l'art Marcus Wood, *Blind Memories. Visual Representations of Slavery in England and America, 1780-1865* (2000) ouvre aussi des perspectives. Wood, qui a analysé les objets relatifs à ces questions en Angleterre et aux États-unis, montre bien l'intérêt d'un tel travail qui questionne une iconographie toujours marquée par l'illustration abolitionniste. Ainsi l'exemple de la coupe du bateau négrier *Brooks*, très largement repris, et qui s'avère être un montage entièrement fictif réalisé pour marquer les esprits et provoquer l'indignation.

Pour le CPME, l'inventaire couvre plusieurs catégories :

- 1- les objets connus, exposés ou en réserve dans les musées, mais dont la relation avec la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions n'a pas toujours été mise en lumière (par exemple *Le Radeau de la Méduse* de Géricault) ;
- 2- les documents enfouis dans les réserves ;
- 3- les gravures ;
- 4- les documents produits aujourd'hui.

Ce travail d'inventaire, effectué sous l'égide du CPME, avec l'aide d'historiens de l'art et de la Direction des Musées de France, pourrait déboucher sur un catalogue raisonné et commenté des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions qui sont dans les musées français. Ce projet pourrait recevoir le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Outre-mer, de l'Unesco (dont certains aspects du programme « La Route de l'Esclave » rejoignent ce projet), et des Régions Outre-mer.

3.2. Archives

Le 21 mars 2005, le CPME rencontrait la directrice des Archives de France, et le conservateur en chef du Patrimoine, chef du département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle.

La directrice a manifesté son intérêt sur le projet de laboratoire de recherche comparative sur la traite et l'esclavage et nous a fait part du souhait des Archives nationales d'établir, le moment venu, un partenariat avec ce laboratoire. La dimension comparative et européenne lui a paru essentielle. Elle nous a annoncé la décision de la direction des Archives d'établir un guide national des archives relatives à la traite et l'esclavage. Le CPME a enregistré avec satisfaction la mobilisation des Archives en matière d'acquisition de documents relatifs aux sujets concernés. La direction des Archives entend poursuivre cette politique de veille du marché et d'acquisition par préemption.

En outre, elle propose l'ouverture du site « Histoires par l'image », créé et alimenté par les Archives de France, la Direction des Musées de France et la Réunion des Musées nationaux, à un projet sur la traite et l'esclavage. Ce site, très visité par les scolaires, met en scène objets et documents commentés de manière pédagogique. Il pourrait consacrer une de

ses manifestations à la mise en ligne d'objets et de documents relatifs à la traite et l'esclavage, qui constituerait une contribution importante au domaine éducatif.

La Direction des Archives de France est également attentive à apporter sa contribution aux célébrations nationales. Elle a participé en 2003 aux cérémonies autour du bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture et en 2004 au bicentenaire de la Révolution haïtienne, au bicentenaire de la naissance de Schoelcher et au soixantième anniversaire de la mort de Félix Éboué. Elle est prête à participer à la commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage pour la France métropolitaine.

Résumé des propositions dans le domaine de la culture

- ◆ **Le CPME demande au gouvernement d'établir un inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à ses abolitions, ainsi qu'un état présent des lieux, musées, monuments relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.**

- ◆ **Le CPME soutient et encourage l'initiative de la Direction des Archives de France de dresser l'inventaire national des archives relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions en vue de la publication d'un « Guide national ».**

- ◆ **Le CPME demande au gouvernement d'intensifier le programme national de collecte des archives privées relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.**

ANNEXES

Tableaux analytiques des manuels scolaires	61
Tableau des programmes scolaires	69
L'esclavage et la traite dans les programmes et manuels scolaires (fiches synthèses)	82
Règlement du Prix Mémoire de l'esclavage	84
Présentation des expositions sur le thème de l'esclavage en France, métropole et outre-mer	87
Expositions sur l'esclavage	88
Décrets	115

Tableaux analytiques des manuels scolaires

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

LYCÉE : CLASSE DE SECONDE

MANUEL	TITRE DU DOSSIER	TEXTES	ILLUSTRATIONS
BORDAS 2001	L'abolition de l'esclavage	<ul style="list-style-type: none"> - Chronologie 1789-1849 - Décret abolition, 27/4/1848 - Déclaration de Condorcet pour l'abolition, 1789 - Texte de C. Benard contre l'abolition, 1834 	<ul style="list-style-type: none"> - Gravure <i>Moi libre</i>, 1792 - Peinture d'Auguste Biard, Abolition dans les colonies françaises, 1848
NATHAN (J. Marseille) 2001	La France et l'esclavage du XVIII ^e siècle à 1848	<ul style="list-style-type: none"> - Montesquieu, <i>L'Esprit des lois</i>. - Décret d'abolition de la Convention, 4/2/1794 - Décret de rétablissement par le Consulat, 20/5/1802 - Note de Bonaparte à propos de Saint-Domingue, 1801 - Biographie de Toussaint Louverture - Déclaration de Toussaint Louverture (défense de la liberté contre Bonaparte) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gravure du XIX^e siècle sur la traite - Peinture d'Auguste Biard, Abolition aux Antilles, 1848 - Portrait de Toussaint Louverture
HATIER 2001	<i>PAGES DE LEÇON</i> Une République éphémère	<ul style="list-style-type: none"> - Décret du 27 avril 1848 	
BERTRAND-LACOSTE 2001	La lente sortie de l'esclavage, 1789-1848	<ul style="list-style-type: none"> - Article « Traite des Nègres » de l'<i>Encyclopédie</i> - Rapport au Corps législatif sur nécessité du rétablissement de l'esclavage, 1802 - Discours armateur nantais et député pour maintien de l'esclavage, 1790 - Discours de Robespierre en faveur de l'abolition, 1791 - Décret d'abolition du 4/2/1794 	<ul style="list-style-type: none"> - Peinture d'Auguste Biard, Abolition en Martinique, 1848
BREAL 2001	L'abolition de l'esclavage	<ul style="list-style-type: none"> - Chronologie 1685-1860 (avec prolongement interdiction Mauritanie en 1980) - Brissot expliquant que la Société des amis des Noirs demande l'abolition de la traite mais pas de l'esclavage, 1789. - Décret d'abolition, 4/2/1794 	<ul style="list-style-type: none"> - Carte des traites XVI^e-XIX^e siècle (Atlantique et océan Indien) - Peinture d'Auguste Biard, Abolition dans les colonies, 1848

MANUEL	TITRE DU DOSSIER	TEXTES	ILLUSTRATIONS
BELIN 2001	Comment la II ^e République a-t-elle aboli l'esclavage ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition de la Société pour l'abolition de l'esclavage, 1846 - Décret d'abolition, 27/4/1848 - Réaction positive au décret de 1848 par un étudiant de Nantes - Rapport sur les problèmes en Martinique au lendemain de l'abolition, juillet 1848 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché portuaire, 1848 (à la gloire des libertés républicaines) - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>aux Antilles</i>, 1848
HACHETTE 2001	<i>PAGES DE LEÇON</i> Page d'introduction au chapitre La vie politique en France de 1815 à 1851		<ul style="list-style-type: none"> - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>aux Antilles</i>, 1848
NATHAN (Le Quintec) 2001	À l'ombre des Lumières : l'esclavage	<ul style="list-style-type: none"> - Code Noir, 1685 - Négrier G. Snelgrave justifiant la traite, 1735 - Abbé Raynal contre l'esclavage, 1772 	<ul style="list-style-type: none"> - Aquarelle : captifs à l'intérieur d'un navire négrier, 1769 - Tableau <i>Ne suis-je pas un homme et un frère</i> (a inspiré la Société des Amis des Noirs pour son emblème)
	L'abolition de l'esclavage	<ul style="list-style-type: none"> - Schoelcher, <i>Histoire de l'esclavage</i>, 1847 (acquiescement d'un propriétaire d'esclaves) - Schoelcher, <i>Esclavage et colonisation</i>, art. 4, 1840 (esclavage : injure à la dignité humaine) - Décret, 27/4/1848 	<ul style="list-style-type: none"> - Fers et colliers - Portrait de Schoelcher - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>dans les colonies françaises</i>, 1848

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

COLLÈGE : HISTOIRE, NIVEAU 4^e

MANUEL	L'EUROPE DES TEMPS MODERNES	PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE	SECONDE RÉPUBLIQUE
HACHETTE 2003	<p>Texte de la leçon <i>Par. Le dynamisme économique de l'Europe</i> (commerce triangulaire)</p> <p>Illustration : - Samuel Bernard, directeur de la Compagnie de Guinée</p>	<p>Dossier : la Révolution face à l'esclavage</p> <p>Texte : - Tableau : valeur d'une plantation à Saint-Domingue, 1787 - Décret rétablissant l'esclavage, 1802</p> <p>Illustration : - <i>Moi libre</i>, gravure 1794 - <i>Révolte dans une colonie française</i>, gravure, 1791 - Décret, 4/2/1794</p>	<p>Illustration : Peinture Auguste Biard, <i>V. Schoelcher et l'abolition de l'esclavage</i>, 1848</p>
HATIER 2002	<p>Texte de la leçon <i>Par. L'économie et la société</i> Définition commerce triangulaire</p> <p>Illustration : Schéma du commerce triangulaire</p>		<p>Texte de la leçon De la Monarchie à la République Évocation de l'abolition de l'esclavage</p> <p>Illustration : Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage</i>, 1848 (détail)</p>
NATHAN 2002	<p>Dossier : La prospérité de l'Europe atlantique Évocation <i>trafic</i> triangulaire</p> <p>Illustration : Schéma du commerce triangulaire</p> <p>Remise en cause de la monarchie absolue (Lectures) Candide et l'esclavage.</p> <p>Illustration : Gravure de Moreau le Jeune : « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe »</p>		<p>Texte de la leçon À la recherche de la République (1815-1848) Évocation de l'abolition de l'esclavage</p> <p>Illustration : Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage aux Antilles</i>, 1848 (> image inversée !)</p>
MAGNARD 2002			<p>Texte de la leçon La II^e République (1848-1852) Évocation de l'abolition de l'esclavage</p> <p>Illustration : Peinture de Garreau : Proclamation de l'abolition à la Réunion</p>
BELIN 2002	<p>Texte de la leçon <i>Par L'Europe des campagnes et des villes</i> 5 lignes sur commerce triangulaire</p> <p>Illustration : Schéma du commerce triangulaire</p>	<p>Dossier : La Terreur, 1793-1794</p> <p>Texte : Tableau sur les principales mesures prises par la République Abolition citée en tête des mesures politiques</p>	<p>Texte de la leçon Entre Monarchie et République (1815-1852)</p> <p>Tableau des mesures prises par le gouvernement provisoire (> les repères essentiels ne sont pas mis en valeur)</p>

COMPARAISON MANUELS DE COLLÈGE, NIVEAU 4^e ÉDITIONS DE 1998

MANUEL	L'EUROPE DES TEMPS MODERNES	PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE	SECONDE RÉPUBLIQUE
HATIER 1998			Texte de la leçon La France de 1815 à 1914 Évocation de l'abolition de l'esclavage
MAGNARD 1998	Texte de la leçon L'Europe des marchands Évocation commerce triangulaire <i>Illustration :</i> - Schéma du commerce triangulaire - Samuel Bernard, directeur de la Compagnie de Guinée	Dossier : La Révolution hors d'Europe Les Antilles <i>Texte :</i> - Extraits de débats, 4/2/1794 - Chronologie 1788-1802 <i>Illustration :</i> - Gravure : la traite des nègres, fin XVIII ^e siècle - Gravure : Toussaint Louverture - Dessin : l'abolition proclamée à la Convention - Débarquement des troupes de Bonaparte à Saint-Domingue en 1802	Texte de la leçon La II^e République (1848-1852) Évocation de l'abolition de l'esclavage <i>Illustration :</i> - Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage dans les colonies</i> , 1848 - Chronologie des mesures du gouvernement provisoire
BELIN 1998			Texte de la leçon D'une République à l'autre (1848-1871) Évocation de l'abolition de l'esclavage
NATHAN 1998			Texte de la leçon Entre Monarchie et République (1815-1848) Évocation de l'abolition de l'esclavage

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

COLLÈGE : ÉDUCATION CIVIQUE, NIVEAU 4^e

MANUEL	TITRE DU DOSSIER	TEXTES	ILLUSTRATIONS
NATHAN 2002	C'est arrivé ! (Exercices proposés avant le chapitre sur les libertés)	<p><i>1- Cinquante siècles d'esclavage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - leçon (Antiquité, Europe XVII^e siècle) - Le Code Noir (art. 38 et 44) <p><i>2- Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'esclavage en question</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - leçon (En Angleterre puis en France ; d'une révolution à l'autre en France) - Décret du 27/4/1848 <p><i>3- Aujourd'hui, l'esclavage est reconnu crime contre l'humanité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - leçon - Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948 (art. 4) - Loi du 21 mai 2001 (art. 1) 	<p><i>1- Cinquante siècles d'esclavage :</i> Convoi d'esclaves en Afrique centrale</p> <p><i>2- Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'esclavage en question</i> Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage en 1848</i></p> <p><i>3- Aujourd'hui, l'esclavage est reconnu crime contre l'humanité :</i> Photographie d'un esclave en Afrique noire au début du XX^e siècle</p>
HACHETTE 2002			Simple illustration de la leçon Gravure : convoi d'esclaves XIX ^e
BELIN 2002			
MAGNARD 2002			
BORDAS 2002		<ul style="list-style-type: none"> - Mention de l'abolition de 1848 dans la trace écrite de la leçon. Définition de la traite des Noirs dans le vocabulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Illustration sur la page d'ouverture du chapitre : Lithographie : <i>Voyage pittoresque et historique au Brésil</i> (maître flagellant son esclave) - Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage en 1848</i> (avec 4 questions)
HATIER 2002	Point Histoire : Un débat en temps de révolution. Homme libres et esclaves	<ul style="list-style-type: none"> - Évocation du trafic négrier dans la trace écrite du dossier - Chronologie de 1791 à 1802 - Article 1^{er} du décret d'abolition du 27/4/1848 	<ul style="list-style-type: none"> - Lithographie : esclaves conduit vers la côte, XVIII^e siècle - Détail de la peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage en 1848</i>

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

ÉCOLE PRIMAIRE : CYCLE 3

MANUEL	TITRE DU CHAPITRE	TEXTES	ILLUSTRATIONS
NATHAN 2002 (cycle 3 niveau 1) <i>Hist-Géo-Éd.civ. De la préhistoire à la fin de l'Antiquité</i>	LES DROITS DE L'HOMME (éducation civique)	Aucune évocation de l'esclavage dans la leçon mais...	... en illustration extrait du tableau de Biard <i>Le Français Victor Schoelcher a aboli l'esclavage dans les colonies en 1848</i>
NATHAN 1996 (cycle 3 niveau 2) <i>De Clovis à la fin de l'Empire napoléonien</i>	LES GRANDS VOYAGES DE DÉCOUVERTE	Dans le paragraphe « La colonisation des nouveaux mondes », il est noté : « [Les Espagnols] détruisent les civilisations aztèque et inca. Les indigènes travaillent dans les mines d'or, d'argent où beaucoup meurent. Pour les remplacer, les Espagnols font venir des esclaves d'Afrique noire »	-
NATHAN 1996 (cycle 3 niveau 3) <i>De l'Empire napoléonien à nos jours</i>	LES PROGRÈS DE LA DÉMOCRATIE [de la Restauration à la III ^e République]	Dans le paragraphe sur la II ^e République, il est noté : « Le suffrage universel est proclamé. L'esclavage est aboli dans les colonies et le droit au travail est affirmé pour tous »	-
	LA FRANCE ET LA COLONISATION	Aucune évocation de l'esclavage dans les colonies Noter cependant cette définition qui occulte totalement les Vieilles Colonies : « Algérie : seule colonie française où les Français se sont installés »	-
MAGNARD 2004 (cycle 3) <i>Histoire De la préhistoire à nos jours</i>	LE TEMPS DES GRANDES DÉCOUVERTES	Dans le paragraphe 3 « L'Europe installe sa domination sur une grande partie du monde », il est indiqué que les Portugais et Espagnols développent le « travail forcé » puis que « les Européens embarquent sur leurs navires des populations d'Afrique noire, pour les vendre comme esclaves en Amérique »	Dessin intitulé <i>Des esclaves en Afrique centrale</i> , montrant des Noirs armés escortant des Noirs enchaînés

MANUEL	TITRE DU CHAPITRE	TEXTES	ILLUSTRATIONS
	LA FRANCE ET SES COLONIES	Dans les 4 pages consacrées au sujet, la question de l'esclavage n'est abordée nulle part !	-
	LA VIE POLITIQUE EN FRANCE DE 1815 À 1875	Aucune mention de l'abolition de l'esclavage en 1848, où l'on ne cite que le suffrage universel	-
HATIER 2003 (cycle 3 CM1) <i>Histoire et Géographie Du Moyen Âge à 1815</i>	DOSSIER L'EUROPE DOMINE LE MONDE (xvi ^e -xviii ^e siècle)	Double page consacrée à la colonisation de l'Amérique et à la traite des esclaves	- Gravure extermination des Indiens, xvii ^e siècle - Extrait Las Casas - Extrait <i>Encyclopedia Universalis</i> , article de Suret-Canale sur la traite (chiffres) - Gravure, xix ^e siècle : maître battant un esclave enchaîné, et à l'arrière-plan des esclaves fouettant un Noir attaché
<i>Ibidem</i>	DOSSIER LA TRAITE DES NOIRS	Double page construite autour du témoignage d'Oludah Equiano, « un des rares Africains à avoir raconté sa vie », de son enfance à sa mise en esclavage pour terminer par son transport vers l'Amérique (texte daté de 1789) Série de 5 extraits : - les razzias en Afrique - le voyage et la vie à bord - un sort meilleur ? - la vente des esclaves - la vie en Amérique	-Tableau, xix ^e siècle : <i>Les Razzias en Afrique</i> - Dessin sans référence : Africains apeurés dans les cales d'un navire -Aquarelle <i>Le Marché aux esclaves de Richmond</i> , xix ^e siècle, États-Unis
HATIER 2004 (cycle 3 CM2) <i>Histoire et Géographie de 1815 à nos jours</i>	LEÇON : LES ACQUIS DU XIX ^e SIÈCLE ET DE LA III ^e RÉPUBLIQUE	Dans le paragraphe « La conquête des grandes libertés », il est indiqué : « L'esclavage, pratiqué notamment dans les Antilles françaises, a été aboli en 1848, sous l'action de Victor Schoelcher » - Extrait du décret d'abolition de l'esclavage, 1848	
BORDAS 2003 (Cycle 3 CM)	DOSSIER PORTS ET NÉGOCIANTS	Petit texte d'introduction à une étude de documents qui se termine par « [...] les Européens [...] sont allés chercher en Afrique des milliers d'esclaves pour travailler dans les plantations américaines. Au xviii ^e siècle, les ports européens comme Bordeaux et Nantes connaissent la prospérité grâce à ce commerce colonial » - Extrait de <i>Candide</i> , chapitre 19 : « ... C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe »	Page de gauche - Gravure, 1796, <i>Marchand d'esclaves à Gorée</i> , sur laquelle on voit un Européen traiter avec un Africain le sort de deux esclaves en arrière-plan - Planisphère mondial intitulé <i>Le Commerce colonial au xviii^e siècle</i> , mais sur lequel n'est tracé que le schéma du commerce triangulaire atlantique Page de droite : - Tableau <i>Le Port de Bordeaux</i> , de J. Vernet, xviii ^e siècle - Portrait de Samuel Bernard, de H. Rigaud, xviii ^e siècle